ABONNEMENT.

EDITION ORDINAIRE; $4;
EDITION HEBDOMADAIRE; . . . . $2.

Tout Abonnement date du 1er de chaque mois.

RÉDACTEUR—CHS. DAOUST.

LE PAYS.

CONDITIONS.

ON NE RECOIT PAS D'ABONNEMENT POUR MOINS DE 6 MOIS
L'Abonnement est payable par Semestre et d'avance.
On ne prendra aucune lettre non payee au Bureau de Poste.

PROPRIÉTAIRE—J. A. PLINGUET.

Vol. IV. **MONTREAL, SAMEDI MATIN, 10 FEVRIER 1855.** **No. 8.**

LE PAYS.

Ce Journal publié dans les intérêts de la cause démocratique, a deux éditions:
La 1ère—Trois fois par semaine,
MARDI, JEUDI ET SAMEDI;
La 2me—Hebdomadaire—MERCREDI,
Payable par semestre et d'avance.

Le Rédacteur du PAYS est aidé d'un Comite de Collaborateurs, et tout l'etablissement est sous la surveillance d'un Comité de direction.

ANNONCES.

	s.	d.
Six lignes et au-dessous, 1re. insertion..	2	6
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion..	3	4
Au-dessus de dix lignes, par ligne, 1re. insertion..	0	4

On prend le quart des prix ci-dessus pour chaque insertion subséquente.

Tarif des annonces a l'annee.

Un quarré...	£7 10 0
Demi-quarre.....	4 10 0
Adresse d'affaires n'excédant pas quatre lignes.....	2 0 0

Tout ordre pour les annonces doit être fait par écrit.

Annonces de Naissances, 1s. 3d. chaque. } Payables
Do Mariages, 2s. 6d. " } d'avance
Do Décès, 1s. 3d. "

Les annonces de Naissances, Mariages et Décès, pour ces prix, ne devront pas excéder six lignes, au-dela de six lignes elles paieront aux taux des autres annonces.

Les avis de Naissances, Mariages et Décès qui seront envoyés à ce bureau devront être accompagnés de l'argent requis par le taux, sinon ils ne seront pas publiés.

NOTICES SPECIALES.—Tout article sous ce titre interligné ou rempli, 4d. par ligne, mesuré avec une échelle de brevière rempli, s'il y a au-eldà de 10 lignes; au-dessous de 10 lignes, 3s. 4d., au-dessous de 6 lignes, 2s. 6d.

Tout autre article, dans les colonnes éditoriales, et dont l'objet est de favoriser les intérêts pécuniaires ou privés de compagnies ou d'individus, tels que Rapports de Banques, de Compagnies d'Assurance, de Chemins de Fer, etc, Avis d'assister aux Lectures, Amusements, Sermons, Reconnaissance de dons, etc., sera considérés comme annonce et paiera de la même manière que les notices spéciales.

AGENCE.

On peut s'abonner à Montréal aux adresses suivantes:

MM. FABRE ET GRAVEL..No. 30 rue St. Vincent.
JOS. ROY.....No. 106 rue St. Paul.
ROM. TRUDEAU.....No. 157 rue St. Paul.

Et dans les Campagnes, aux personnes suivantes:

Laprairie.....TOUSS. LEFEBVRE.
Beauharnais.....TOUSS. CHAMPEAU.
Longueuil.....BAPT. TRUDEAU.
St. Hyacinthe .....G. C. DESSAULLES
St. Ours.....P. M. DEBLOIS.
St. Marc.....REGIS MALO.
Chambly.....JOS. TRUDEAU.
L'Industrie ... .A. MAGNAN.
St. Esprit.....B. VEZINA, N. P.
Yamachiche.....P. B. CHARLAND.
Trois-Rivières.....F. FORTIN.
Champlain.....O. BRUNELLE.
Rivière du Loup, en haut LS. BARIBAULT, M. P.
Ste. Anne de la Pérade..LS. BUREAU.
Kamouraska .....JH. LEBEL.
Rimouski.....A. BRADLEY.
Québec.....T. E. ROY.
Saguenay.....D. MCLAREN.
Plattsburg, N. Y.....F. DANIS.

Et encore au Bureau du PAYS, rue Ste. Thérèse, vis-à-vis la ruelle St. Denis.

ATELIER
TYPOGRAPHIQUE
DU
"PAYS."

ON EXECUTE A CETTE IMPRIMERIE
TOUTE ESPÈCE D'OUVRAGES, TELS QUE
Blancs de Comptes,
do d'Avocats,
do de Notaires,
Affiches,
Circulaires,
Pamphlets,
Cartes, etc., etc.,
D'UNE MANIERE IRREPROCHABLE ET DANS LES DERNIERS GOUTS.

La beauté et la variété des caractères nous permettent de faire des ouvrages dont l'élégance ne peut être surpassée.

Les Prix seront très modérés et les Ouvrages livrés ponctuellement au temps convenu.

JACQ. AL. PLINGUET.

SIROP DE GINGEMBRE, EXTRA,
Propre pour la saison.
ALFRED SAVAGE ET CIE.

Aux Familles.

HUILLE superfine pour les Salades.—Importée expressément pour l'usage des Familles.—Les soussignes recommandent cette Huile, comme étant bien supérieure à celle qui est ordinairement importée en Canada.
A vendre par
A. SAVAGE ET CIE.

CIRE BLANCHE ANGLAISE, garantie être pure et de la qualité la plus fine.
A vendre par
A. SAVAGE ET CIE.

COMPLEXION MAGNIFIQUE.

SECRET D'HÉBÉE.—Ce remède ôte toutes espèces de marque que l'on puisse avoir sur la peau et il devrait être en usage surtout en cette saison de l'année par ceux qui aiment la netteté, la pureté et la santé d'un complexion.
A vendre par
A. SAVAGE ET CIE.
Près le Palais de Justice.
30 janv. an—125

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA Société ci-devant existant entre les Soussignés à Montréal, comme Menuisiers Entrepreneurs, sous les nom et raison de PEPIN ET CHRISTIN, a été DISSOUTE par consentement mutuel, le 7 du présent mois. Toutes les dettes dues par ou à la dite Société, seront reglées par JOSEPH CHRISTIN, l'un des Soussignés, qui est pleinement autorisé à cet effet.

J. CHRISTIN,
ED. PEPIN.
27 janv. bm—4

VU la dissolution de la société ci-dessus annoncée, je prends occasion de remercier mes amis et le public de l'encouragement que j'en ai reçu; et j'avertis en même temps le public que JE CONTINUERAI comme par le passé, moi seul, à faire toute entreprise en mon genre avec toute l'exactitude possible et les garanties désirables.

EDOUARD PEPIN.
27 janv. bm—4

FABRIQUE DE SOUFFLET DU PREMIER
PRIX, ETABLIE EN
1854.

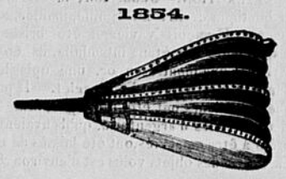

CHARLES LINLEY, Fabricant de Soufflets, a l'honneur de remercier ses pratiques pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu durant les onze dernières années, et aussi d'en solliciter la continuation.

Tout ordre envoyé à la Fabrique, No 14, Ruelle Busby, au pied de la rue St. Antoine, recevra la plus prompte attention.

Tous les ouvrages sont garanties.
Vente en GROS et en DÉTAIL.
3 fév. fm—6

DISSOLUTION.

LA Société ci-devant existant entre les Soussignés à Montréal, comme Marchands à Commission, sous les nom et raison de RICE ET BANCROFT, a ÉTÉ DISSOUTE par consentement mutuel, le 16e jour du présent mois. Toutes dettes dues par ou à la dite société seront réglées par GEORGE RICE. l'un des soussignés, qui est pleinement autorisé à cet effet.

GEORGE RICE,
JAMES BANCROFT.
24 janv. an—62

PARFUMS ! PARFUMS ! &C.

LE Soussigné est prêt à offrir à ses amis et au public, un choix de PARFUMS Anglais et Etrangers, qui n'est surpassé par aucune autre maison en Canada, savoir:—

PARFUMS DE PATEY:

Jockey Club,	Maréchal,
Ess, Bouquet,	Extrait Violet,
Millefleur,	Jessamine.

PARFUMS DE EDE:

Hedyosmia,	Pois d'Odeur,
Empereur de Chine,	Jockey Club,
Fleurs du Printems,	Prince Albert,
Patachouly,	Verbena.

PARFUMS DE PIVER:

Verveine,	Muse,
Vanille.	Miel,
Fleur d'Italie,	Patachouly,
Rose,	Réséda.

—AUSSI—
Moëlle de Bœuf de Piver.

PARFUMS DE LAW:

Parfum de Fragrant,	Royal Adélaïde,
Royal Victoria,	Esprit de Lavande aux Millefleurs.

DELCROIX:
Esprit de Lavande aux Millefleurs.

FARINA:
Eau de Cologne Véritable.

LUBIN:
Pommade et Préparations pour les Cheveux, de toutes sortes.

PARFUMS DE LUBIN:

Patachouly, etc.	Fleur d'Orange,	Sweet Pea,
Mousseline,	Millefleur,	Magnolia,
Verbena,	Jenny Lind,	Mignionette
Jockey Club,	Ess, Bouquet,	Rose,
Joe Walker,	Heliotrope,	Maréchale,
West End,	Sweet Briar,	Bouquet de Chantilly.

—ET—
Vient de recevoir de LUBIN:
Bouquet du Roi, Bouquet du Printems,
PARFUM DU GRAND TRONC,
PARFUM AU FOIN DE SENTEUR
—AVEC—

Brosse à Cheveux,	Peignes d'Ecaille,
Brosse à Ongles,	Peigne de Face;
Brosse à Dents,	Eponges de Turquie,
Brosse à Barbe,	Savon Windsor,
Brosse à Hardes,	Miel et autres.

Le Soussigné a aussi l'honneur d'annoncer que son choix de DROGUES et PRODUITS CHIMIQUES sont tous de la première qualité, et que toutes les PRESCRIPTIONS et RECETTES de FAMILLES confiées à ses soins recevront sa prompte et soigneuse attention.

JOHN GARDNER,
Chimiste et Droguiste,
293, rue Notre-Dame (Ouest.)
24 janv. am—2

GRANDE LOTERIE.
UN BEAU TERRAIN POUR BATIR AUX TROIS-RIVIERES
Pour $2 Seulement.

LE Soussigné fera tirer au Sort 152 Terrains pour Bâtir.

		£	s	D
Un Terrain valant.....		250	0	0
Dix-huit Terrains valant £50 chaque.....		900	0	0
133 do do £30 do		3,990	0	0
Total.....		£5,140	0	0

qu'il possède dans la Ville des Trois-Rivières, sur les bords du St. Maurice, vis-à-vis le Pont, suivant le plan fait par M. F. J. V. Regnaud, arpenteur. Il y a 18 Terrains formant des encoignures de rues; les plus grands sont de 95×100 pieds, le plus petit 60×96 pieds, valant au moins £50 chaque.

Le juge en chef Bowen a acheté, en juin dernier, les Terrains numéros 5, 6 et 7, à raison de £50 chaque.

Il y a 133 Terrains de 50 pieds sur 96 et 100 pieds de profondeur, valant au moins £30 chaque.

Puis la devanture vis-à-vis les lots Nos. 6 et 7, d'environ 240 pieds de front, sur la profondeur du chemin à la Rivière St. Maurice.

MM. Baptist et Cie. ont acheté la devanture vis-à-vis les Terrains numéro 1, 2, 3 et 4, pour £250, qui ne vaut pas plus que la précédente.

Le Commerce des Bois de la Rivière St. Maurice, le voisinage du Grand Moulin à Scies de MM. Norcross, Philips et Cie., qui sont en pleine activité, et des Chemins de Fer du Nord et du St. Maurice qui seront prochainement construits, ne manqueront pas d'en doubler encore la valeur, avnat peu d'années.

Quant aux avantages qu'offrent ces Terrains pour Bâtir, le Soussigné réfère au certificat suivants:

"Nous certifions, par ces présentes, que tous ces lots sont égaux, sinon supérieurs à aucuns en cette province, comme lieu de résidence.
(Signé.)
P. B. Dumonlin, (Agent de la banque du Haut-Canada.)
L. J. McNair, (Agent de la banque de Montréal.)
John McDougall, (Agent de la banque de Québec et maire de la ville des Trois-Rivières.)
James Dickson, (Juge de Paix.)
J. G. Ogden, (Shériff.)
Edw. Barnard, (Greffier de la Cour Supérieure.)
Olivier Wells, (Surintendant des Bois de la Couronne.)
J. P. Bureau, (Arpenteur.)
A. Polette, (M. P. P.)
J. E. Turcotte, (M. P. P.")

Le montant des billets pour la présente loterie est de 10,280 à deux piastres chaque, et le tirage au sort des 152 prix, aura lieu aux Trois-Rivières à l'Hôtel-de-Ville, MERCREDI le 28 FÉVRIER prochain,

Il sera donné aux gagnants un titre incontestable et en franc et commun soccage, la commutation des droits seigneuriaux ayant été faite avec le gouvernement.

On pourra se procurer des billets chez les principaux libraires de Montréal et de Québec, chez E. M. Hart, écr., aux Trois-Rivières et du Soussigné.

E. L. PACAUD.
Trois-Rivières, 28 oct. cm—ape—129

Corporation de Montreal.

CHEMIN D'HIVER.

AVIS public est par le présent donné que les sections [3me et 4me] du Reglement du Conseil No. 57 fait et passé le 7 janvier 1842, concernant les chemins d'hiver, seront STRICTEMENT MISES EN FORCE durant le présent hiver.

3o. Que toutes les fois que, durant la saison d'hiver, la neige ou la glace se sera accumulée sur aucune partie d'iceux, il sera du devoir de la personne ou des personnes propriétaires, locataires ou ayant charge de la maison, ou le bâtiment ou emplacement, devant laquelle, ou devant lequel telle accumulation aura eu lieu comme susdit, de couper et abattre la dite glace ou neige, à la profondeur de quatre pouces au-dessus de la surface des dits trotoirs, de manière qu'elle soit de même hauteur que celle de la propriété voisine, à moins qu'il n'en soit autrement ordonné ou permis par l'Inspecteur de la dite cité, à peine d'une amende n'excédant pas quinze chelins, pour chaque contravention.

4o. Que toutes fois que la neige se sera durcie ou qu'il se sera formé de la glace sur aucun des dits trottoirs, ou sur partie d'iceux, dans la cité, de manière qu'il y ait du danger pour les personne y passant, il sera du devoir du particulier ou des particuliers propriétaires, locataires ou ayant charge de la maison, bâtiment ou emplacement au-devant desquels les dits troittoirs seront en tel état, comme susdit, d'y faire répandre de la cendre, ou faire couper la glace ou la neige durcie de manière à ce qu'elle ne soit pas glissante, à peine d'une amende n'excédant pas dix chelins pour chaque contravention.

Par ordre,
JAMES A. B. McGILL,
Inspecteur de la Cité.
Bureau de l'Inspecteur,
Hôtel de Ville,
Montréal, 19 déc., 1854. } 140

INSTITUT-CANADIEN.

Concours ouvert par L. P. BOIVIN, Ecr.

RÈGLES DU CONCOURS.

1o. A dater d'aujourd'hui, 12 Octobre 1854, un CONCOURS est ouvert aux membres le l'Institut-Canadien pour le meilleur essai sur le sujet suivant:

"*Quels seraient les meilleurs moyens de répandre l'Instruction dans le Bas-Canada.*"

2o. Le concours est ouvert jusqu'au 15 Février 1855; les concurrents doivent livrer leurs essais à cette époque.

3o. Le Comité de Régie choisira, en dehors de l'Institut, trois personnes compétentes chargées de juger les essais et de proclamer celui qu'elles jugeront le plus digne d'être couronné.

4o. Le choix de ces personnes devra être ratifié par l'Institut.

5o. L'essai jugé le plus digne sera proclamé dans la séance la plus prochaine du 15 Mars 1855.

6o. Le prix destiné par L. P. BOIVIN, écr., à l'auteur de l'essai couronné, est une médaille d'argent de la valeur de £4 10s.

7o. L'Institut aura le droit de conserver les différents essais soumis au concours et pourra les publier.

Toutes communications sur le concours devront être adressées au secrétaire-correspondant.

T. G. COURSOLLES,
Sec. Corr. I.-C.
7 nov. 123

Societe de Bienveillance
BRITANNIQUE AMERICAINE
DU CANADA,
BUREAU CENTRAL A MONTREAL

AVEC des Branches et Agences dans presque toutes les Villes et Villages de l'Amérique Britannique du Nord.

☞ *Le Moniteur Mensuel*,—un grand et beau Journal publié par la Société contenant le Prospectus, les Règles et Règlemens, Liste des Bureaux et des Agences, et toutes les informations relatives, à l'Institution,—peut-être obtenu au Bureau, No. 32, Rue St. Joseph, au coin de la Rue Notre-Dame, près de l'Eglise Paroissiale, ou au Bureau de l'Agent Général, No. 132, Rue Craig.

J. H. PHILLIPS,
Sec. et Gérant Gén.
THOS. R. BROWNE, Ecr.,
Agent Général.
14 janv. fm—am—3

THE MERCHANTS & TRADESMAN'S
MUTUAL
LIFE ASSURANCE SOCIETY,
(*Société Mutuelle d'Assurance sur la Vie des Marchands et Artisans,*)
DE LONDRES,
Incorporée par Acte du Parlement.

BUREAU CENTRAL:—5 Chatham Place, Blackfriars, Londres.

BUREAU A MONTREAL,

Avec des Agences dans toutes les Principales Villes et Villages de l'Amérique Bitannique du Nord.

LE Soussigné, comme AGENT pour cette ancienne et *riche* compagnie, est prêt à recevoir des *offres d'Assurances* et à donner toutes les informations relatives aux *assurances, annuités, dotations* pour les enfans et les adultes, etc., etc.

J. H. PHILLIPS,
Agent et Gérant,
Les application seront reçues par
T. R. BROWNE, Ecr,
132, Rue Craig.
14 janv. fm—am—3

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LA
LIBRAIRIE DE
J. B. ROLLAND.

Dictionnaire Universel des noms des saints, 1 vol broché. 3s.
Dictionnaire (petit) des Synonymes Français, par E. Sommer, 1 vol, in 18o, relié. 4s 6d.
Dictionnaire Historique des inventions, 1 vol in 12o, relié. 2s 6d.
Divinité de Jésus-Christ, par M. De Cenoude, 2 vols, in 12o. 8s.
Dictionnaire (petit) des Rimes Françaises, précédé d'un précis des règles de la versification, par E. Sommer, 1 vol, in 18o, relié. 3s. 4d.
Distribution de la Richesse, par P. Rossi, 1 vol, in 12o. relié. 5s.
Diplomate de la France et de l'Espagne, par M. Capefigue, 1 vol, in 8o, relié. 7s 6d.
Don Quichotte, par Miguel de Cervantés Saavedra, 2 vols, in 8o, relié. 10s.
Dogme de la Confession, par A. Guillois, 1 vol, in 12o, relié. 5s.
Le même, broché. 4s.
Douloureuse Passion de N. S. J. Christ, 1 vol, in 12o, relié. 4s.

COLLECTION.

LE Soussigné désire informer les marchands qu'il se chargera des COLLECTIONS à de conditions faciles—une réduction très libérals sera faite sur les comptes un peu élevés.

☞ Pour la ville seulement.

L. PH. FONTAINE,
Bureau du *Pays*.
30 nov. 1pp

Calendrier Ecclesiastique et Civil
DE L'ANNEE 1855,
Publié et à vendre par
FABRE ET GRAVEL.
30 Rue St. Vincent

Kossuth et la Question d'Orient.

On demandait dernièrement au général Changarnier, exilé en Belgique, comme on sait, depuis le deux décembre, quelle était son opinion sur la campagne de Crimée. Le général proscrit répondit: "Lisez le dernier discours de Kossuth, vous y trouverez mes vues; seulement, elles sont exprimées avec plus d'éloquence que je n'aurais pu le faire moi-même." Cet hommage rendu par un soldat de mérite à un homme supérieur est digne d'être remarqué au milieu des coups d'épingle distribués par la malveillance au grand patriote hongrois. La presse anglaise, entre autres, a joué le dédain quand elle n'a pas déversé l'insulte sur le discours prononcé par Louis Kossuth lors de l'anniversaire de la révolution polonaise; et cependant si elle s'est livrée à quelque appréciation sensée de la fameuse expédition qui capte en ce moment l'attention universelle, on peut dire qu'elle s'est inspirée des remarques de l'ancien gouverneur de Hongrie. Mais la médiocrite qui s'en pare se garderait bien de l'avouer: elle aime mieux se livrer à des attaques contre celui qu'elle spolie.

Cependant, Kossuth ne se laisse point abattre ou décourager par le mauvais vouloir; loin de là: il est même rentré dans la vie militante. En attendant qu'il puisse de nouveau ceindre l'épée ou reprendre les rênes du gouvernement, il a saisi la plume du journaliste. Le 6 janvier, une feuille de Londres contenait un article de Kossuth sur le résultat de la guerre. Cet article commente la dernière déclaration officielle faite par lord John Russell à la chambre des communes, qui est ainsi conçue: "Nous devons avoir quelques garanties pour l'avenir. Les quatre points sont éminemment modérés; cependant, nous les acceptons. Le gouvernement anglais n'a ni le désir ni la volonté de démembrer la Russie ni de la priver de son territoire." Cette déclaration donne lieu à des remarques très amères de la part de Kossuth. Voici quelques extrait de son article, auquel les dernières nouvelles d'Europe viennent donner une sorte de sanction.

"Le fait est que vous, Angleterre et France (j'entends les nations), avez toutes deux la volonté et le pouvoir de délivrer l'Europe pour toujours de la prépondérance du despotisme russe; le malheur est seulement que vous avez placé la poursuite de ce but entre les mains de l'Autriche. Les moyens de la victoire et du succès sont à votre portée; il s'agit de frapper un coup au cœur de la puissance russe—en Pologne;—le malheur est seulement que vos gouvernemens n'osent pas avoir recours à ce moyen, parce qu'ils ont peur de l'Autriche. Voilà la source du mal, la source de votre faiblesse aussi bien que de votre irrésolution....

"En ce moment même, ce n'est ni à la détermination ni à la sagesse des gouvernements français et anglais que le monde doit ses remerciments pour ne pas jouir déjà d'une paix insuffisante et incertaine bâclée à la hâte, mais à l'ambitieux czar, qui compte trop sur le prestige de ses armes. Que quelque chose de satisfesant pour lui survienne sous ce rapport, et nous sommes peut-être destinés à voir le czar dire: "Il m'est impossible de vous jeter à la mer; vous n'êtes pas capables de me chasser d'une ville. Dites: Le czar est grand! et je dirai: Grandes sont l'Angleterre et la France?... Embrassons-nous!" Les ministres de Sa Majesté communiqueront avec *satisfaction* le traité au parlement, après sa ratification, cela va sans dire, alors qu'il ne sera plus au pouvoir de personne d'y rien changer. Et on aura alors une nuit de conversation agitée au parlement, sans division, ou avec une majorité de 8 ou de 38; et puis *Rule Britannia!* et un jour d'actions de grâces, et *God save the Queen!*...

"En tout cas, ce qu'il y a de certain, c'est qu'aussi longtemps qu'il sera permis à l'Autriche d'avoir une voix dans ces délibérations, il sera absolument impossible d'espérer de voir diminuer d'une manière essentielle la puissance de la Russie en Europe et d'y réduire son influence; *l'Autriche ne consentira jamais à rien de pareil.* Lord John Russell lui-même le laissa entrevoir d'une manière assez franche en fermant les débats sur le discours de la reine; mais ce n'est pas sur ses demi-confidences que j'établis mon argumentation; le sens commun est ma base et ma garantie. Et cependant l'Angleterre et la France ont livré leur volonté même, pieds et poings liés, à l'Autriche, en s'engageant à ne faire aucune proposition sans le consentement préalable de cette puissance.

"Est-ce pour un tel résultat que la nation anglaise a pris les armes? Est-ce pour cela que vos héros ont fait le sacrifice de leur vie et que vous avez donné vos millions? Est-ce là la consolation que le gouvernement anglais entend offrir aux tristes plaintes de dix mille de vos familles? Et l'Europe, l'Europe avec toutes ses espérances?

"C'est triste à dire, mais telles sont les augures de 1855.

"Soit. Laissons faire l'Angleterre comme elle l'entend. L'Europe désespère d'elle. Vous, vous, hommes de Downing street, vous serez responsables, si l'Europe, désespérant, prend conseil de son désespoir.

"Vous pouvez rire de moi, mais j'ai dit.

"Et n'y a-t-il aucun remède contre tout ceci? Oui, il y en a un. M. D'Israëli l'a indiqué en disant: "Ni l'alliance avec l'Autriche, ni les quatre points."

"Tant que j'aurai une langue pour parler et une plume pour écrire, je répéterai ces mots comme Caton répétait son objugation contre Carthage.

"Je n'ai certainement ni l'intention ni encore moins la prétention de me mêler à vos petites querelles des whigs et des tories. Mais je m'en tiens aux principes. Il y a un principe dans ces paroles. Et je dis que quels que soient les hommes qui agiront au nom de ce principe, et le pratiqueront avec fermeté, résolution et persévérance, l'histoire portera d'eux ce témoignage qu'ils ont bien servi l'Angleterre dans la grande crise actuelle, épargné à l'Europe beaucoup d'épreuves sanglantes, et été les bienfaiteurs de l'Humanité. KOSSUTH."

CORRESPONDANCES.

M. le Rédacteur,

La *Patrie* a publié une première correspondance de moi, au sujet de l'Exposition Parisienne de 1855, et de la nomination de M. Barthe comme commissaire. Puis elle a approuvé mon choix, et a proclamé M. Barthe bien qualifié sous tous les rapports. Mais *Un Censeur* s'avisa de réprimander grossièrement son rédacteur pour cela, et ce dernier *s'est rétracté dans le numéro suivant de son journal.* De plus, *Censeur* injuriait M. Barthe et M. le rédacteur l'a quasiment applaudi, *après avoir recommandé M. Barthe en raison de sa grande habileté pour cette situation!!!* Et aujourd'hui, il refuse la correspondance suivante, parce qu'elle établit sa contradiction et prouve son injustice, et défend M. Barthe qui a été exposé aux coups de la mauvaise foi de *Censeur*, de la *Patrie* et de la *Minerve.* Je vous prie donc de publier cet écrit afin de mettre au grand jour l'indigne conduite de ces hommes. Je vous déclare, monsieur, que tant de mauvaise foi chez les *ministériels*, auxquels j'appartenais jusqu'avant la montée au pouvoir du *tory par sang*, Cauchon, me force de les abandonner parce que je suis *libéral* et non *tory*, et parce que je ne m'arrête pas à ces haines personnelles pour empêcher une nomination qui intéresse le bien général et la nationalité comme celle de M. Barthe, à la place de Sir Cusack Roney, et que j'aime toujours que le parti auquel j'appartiens agisse avec des principes de justice pareils. Je me range donc avec le seul parti *libéral* existant aujourd'hui, et dont vous êtes un des organes, parce que ce sont des *tories* et non des *libéraux* qui sont au pouvoir, et parce que ces *tories* sont et ont toujours été mes ennemis acharnés, et qu'ils forment la majorité du ministère actuel, et parce qu'être avec eux, demanderait des sacrifices de justice, de nationalité et de libéralité dont la *Patrie* et la *Minerve* peuvent être capables, mais auxquels je renonce au nom de l'honnêteté des principes politiques. Je suis le premier qui vient de l'avant, *pour assimiler les éléments libéraux comme les éléments tories s'harmonisent maintenant*, et j'espère que mon exemple sera suivi, et que ceux qui se disent *libéraux* prendront en considération la remarque pleine d'apropos que vous faites à ce sujet dans un de vos numéros. Que la *Patrie* et la *Minerve* ripostent si elles le veulent contre moi, mais qu'elles se tiennent pour dit que je demeure *libéral* tandis qu'elles se convertissent au *toryisme*, et voilà pourquoi je les abandonne. Le ministère tel que constitué, avant la montée au pouvoir de M. Cauchon, sans être essentiellement *libéral*, n'était pas non plus essentiellement *tory*, mais aujourd'hui, il l'est, et ceux qui le supportent le sont aussi. Ces raisons sont consciencieuses, et j'espère que les *libéraux* qui supportaient le gouvernement avant le dernier replâtrage les mettront à profit. En publiant ces écrits, vous obligerez beaucoup, etc.,

UN QUI EXPOSE QUELQUE CHOSE.
Montréal, 5 fév. 1855.

Une suggestion opportune au gouvernement Canadien au sujet de l'Exposition Parisienne de 1855.

M. le Rédacteur,

Des occupations nombreuses et une absence prolongée m'ont empêchées de vous remercier avant aujourd'hui, pour la bonté que vous avez eu d'insérer deux de mes articles touchant la suggestion ci-dessus.

Avant de prendre mon dernier congé de vous, permettez-moi de vous communiquer quelques lignes nouvelles. Vous avez eu l'obligeance de me donner votre opinion touchant ma suggestion... mais, monsieur, permettez-moi de vous dire toute ma pensée. Il me semble en lisant vos deux articles que j'ai à l'instant, pour la première fois, sous les yeux, depuis leur publication, que le *censeur* qui vous a adressé une communication toute personnelle contre M. Barthe à néanmoins considérablement modifié votre opinion première. Expliquons nous.—Vous avez dit en réponse à mon deuxième article: "Nous n'avons aucune objection à ce que M. Barthe soit un des commissaires. *Nous différons de politique avec lui, mais nous le croyons parfaitement qualifié pour la place que notre correspondant voudrait lui voir occuper.*" Plus haut vous avez dit: "Nous pensons que sa suggestion (la mienne) peut être bonne, et que les Canadiens résidant depuis quelque tems en France, seraient plus en état sous un rapport d'agir comme commissaires de l'exposition pour le Canada et pourraient remplir ses devoirs avec beaucoup moins de frais pour la province." Ainsi vous me fesiez alors, monsieur, l'honneur d'une approbation en termes compréhensibles pour tous ceux qui vous liraient. Aussi un *Censeur* s'empressa de vous le dire en attaquant personnellement M. Barthe, et en vous faisant le gracieux compliment que vous aviez commis *une bévue en recommandant* (sic) M. Barthe comme commissaire! Puis vous avez appuyé l'aimable *Censeur* des remarques suivantes: "Nous ne pensons pas, même en relisant notre article, avoir recommandé M. Barthe. Nous n'y avions aucune objection; voilà tout. Libre aux autres d'en avoir."

Mais, monsieur, vous avez dit que ma suggestion était bonne, que vous croyiez M. Barthe bien qualifié pour cette place et cela quoique différent en fait de politique avec lui, ce qui est toujours une considération plus ou moins forte lorsqu'il s'agit, dans ce pays-ci, d'un emploi sous le gouvernement. Il me parait évident en relisant votre premier écrit que non seulement vous n'y aviez pas d'objection, mais encore qu'il équivalait à une *recommandation* en bonne et due forme pour M. Barthe, et que, au pis aller, il ne manquait à cet écrit que d'avoir été rédigé *par devant notaires* pour en faire une parfaite recommandation pour M. Barthe, et cela même aux yeux de *la loi*, ce qui n'est pas peu dire. Pardonnez-moi ma franchise, mais c'est là mon opinion; libre à vous, monsieur, de me prouver mon erreur, et je serai heureux d'en convenir, soyez-en sûr. Jusqu'alors, je me croirai fondé à compter sur la *Patrie* comme favorable à la nomination de M. Barthe. Un mot au *Censeur*. Comme il n'attaque que personnellement M. Barthe et non l'opportunite de ma suggestion, j'ai bien le droit de défendre ce M., puisque c'est moi qui l'ai exposé aux coups empoisonnés du *Censeur*, et ce à la demande de la *Minerve*, et d'après la suggestion du *Pays*. *Censeur* ne nous ressemble pas, M. le rédacteur, car il censure mon choix en raison des opinions politiques de M. Barthe, et vous et moi avons déclaré que cette raison ne devait y être pour rien, puisque tous deux nous différions de politique avec lui et que néanmoins nous le trouvons bien qualifié pour cette charge et par lui-même et par les circonstances.

Voilà donc la principale raison du *Censeur* péremptoirement détruite et par vous et par moi. Mais vous parlez de *faits et gestes* qui vous ont étourdis. Quels sont-ils, M. le rédacteur, car peut-être ils m'étourdiront assez pour me convertir avec vous à l'opinion du *Censeur*, qui est si aimable que ce serait dommage de le contredire en quelque chose! Cependant, si ce sont les mêmes *faits et gestes* que *Censeur* et moi connaissons, je vous avoue que dans mon opinion, ils sont tout à l'avantage de M. Barthe. Voyons. Ce qui m'a fait donner l'avantage de ma suggestion à M. Barthe, est que je voyais par les journaux que ce M. était à Paris, où, sans autre soutient que son patriotisme, il travaillait pour son pays auprès des corps savants et des hommes illustres de la France, et qu'il réussissait, comme vous savez, avec bonheur. J'ai donc pensé que, outre ses mérites et ses qualifications personnelles, deux ans de séjour la bas et la position honorable qu'il occupait au nom de la nationalité canadienne auprès de tous ces corps et de tous ces hommes, qui sont pour la France autant d'auréoles qui font resplendir son front de gloire, et que ces considérations, jointes à la connaissance des hommes et des choses que sa position toute exceptionnelle lui donnait, étaient autant de bonnes raisons qui plaidaient en sa faveur et le recommandaient au gouvernement comme UN CANADIEN bien qualifié pour être commissaire; et je pensais,—et je pense encore,—que le gouvernement comprendrait d'autant mieux l'opportunité de ma suggestion qu'elle évitait de la dépense et que le pays serait bien représenté dans la personne de M. Barthe.

Voilà un commencement de *faits et gestes* qui, s'ils sont étourdissants pour le *Censeur*, n'en demeurent pas moins recommandables pour M. Barthe. Mais le *Censeur* dit que M. Barthe n'a pas la confiance du pays. Prouvez, prouvez; autrement *Censeur*, votre avancé et votre *censure* ne respirent que la haine que vous portez à M. Barthe. Mais qu'entendez-vous par avoir la confiance du pays? Cela signifie une approbation générale de la conduite de l'homme, à qui l'on dit, vous l'avez ou vous ne l'avez pas, cette confiance. Eh bien! pensez-vous que M. Barthe n'est pas généralement approuvé et applaudi par son pays, lorsqu'on le voit travailler à une affiliation entre le plus illustre et le plus savant des corps et l'humble Institut de son pays?

Pensez-vous qu'il n'a pas la confiance de ses compatriotes et qu'il ne mérite pas leur approbation, quelles que soient d'ailleurs ses opinions politiques, lorsqu'on sait qu'il est à la veille de l'opérer, cette affiliation, et qu'en attendant, il a pu obtenir de ces sociétés savantes des livres rares et précieux, avec la promesse de plus pour l'avenir; lorsqu'on sait que depuis qu'il parle du Canada, que la France a abandonné tout jeune, les Thiers, les Horace Vernet, les Guizot et un grand nombre d'autres sont remplis de sympathies et en donnent la preuve à M. Barthe, par des paroles éloquentes et des présens qui nous font tant honneur tout en nous étant si profitables! Ainsi dans le moment même où M. Barthe rapproche de plus près le Canada du cœur de sa mère en nationalité, vous affirmez, *Censeur*, que ce Canadien n'a pas assez la confiance de son pays pour servir comme commissaire à l'exposition parisienne!

Mais le gouvernement qui, je crois, n'hésitera pas à faire cette nomination, a reconnu son habilité, en demandant après lui les mêmes faveurs pour la chambre d'assemblée qu'avait obtenues M. Barthe pour l'Institut! Et M. Barthe n'a-t-il pas été deux fois M. P. P., greffier des appels, rédacteur de l'*Aurore des Canadas*, seul journal français alors à Montréal? Et que demandez-vous donc de plus pour reconnaître qu'un homme *a la confiance du pays?*

Voyons, *Censeur*, de bonne foi, s'il vous en fallait autant pour avoir la confiance de vos compatriotes, n'y renonceriez-vous pas de désespoir? Mais, dites-vous, ses idées sur l'éducation! Certes, s'il faut juger des idées de M. Barthe sur l'éducation et l'instruction par ce qu'il en possède, il doit plutôt être pour le *Censeur* un objet d'envie qu'un sujet de censure. Mais ses idées sur la religion! Qui êtes-vous, *Censeur*, pour pénetrer jusqu'au fond du cœur de M. Barthe, et juger de ses sentimens religieux?

Censeur, en faisant de pareils avancés sans rien prouver, la censure vous revient. Voici un fait qui va prouver comme quoi M. Barthe a des idees anti-religieuses. Il me souvient qu'en 1848, un saint missionnaire étant venu à Montréal demander l'aide des catholiques pour porter le pain de l'évangile dans des contrées sauvages, l'impie M. Barthe eut l'irréligion de mettre dans une lettre une somme assez ronde et l'envoya au saint missionnaire en disant qu'il était heureux de changer la destination de ce fruit de ses épargnes qu'il avait jusqu'alors conservé pour un voyage qu'il méditait, mais que son cœur éprouvait plus de satisfaction en l'employant comme il le faisait, et il manifesta au saint missionnaire des sentimens si religieux que l'homme de Dieu lui répondit en lui donnant de grandes espérances pour le ciel, et en ajoutant qu'on lui avait dit que M. Barthe avait eu le malheur d'écrire contre la religion, mais que jamais il ne croirait qu'une âme trempée comme la sienne et im

pour tout le temps que durera l'élection et cela sans autre forme de procès. On confie cet ordre illégal au Dr. Fortin, envoyé sur les lieux par le gouvernement; mais ce monsieur, arrivé à la porte de la maison d'une des personnes qu'il devait arrêter, a jugé à propos, pour une raison ou pour une autre, de ne rien faire, et il est revenu à Québec soumettre les mandats d'arrestation au gouvernement. Ces mandats ont été soumis au *Procureur-général Drummond*, qui a dû les trouver légaux, puisque le gouvernement a envoyé un détachement de police pour arrêter les personnes désignées dans ces mandats. Ce détachement de police, conduit par l'Officier-rapporteur lui-même et accompagné par une cinquantaine de partisans de M. Langlois, s'est rendu, au milieu de la nuit, le 2 janvier, à St. Irénée, et ils ont arraché de leurs domiciles six des citoyens de cette paroisse, non sans avoir commis des actes de violence, même sur des femmes. Sur l'injonction de l'Officier-rapporteur, m'a-t-on dit, on a chargé de chaînes, comme de vils malfaiteurs, deux des personnes arrêtées, MM. Louis Tremblay, marchand, et Frs. Gauthier, cultivateur, et on les a traîné, en même temps que les autres personnes arrêtées, à Québec, pour les y détenir en prison.

Mais, Dieu merci! il existe encore des tribunaux pour réprimer les actes tyranniques du pouvoir, et à peine ces personnes étaient-elles écrouées en prison, qu'elles en sortaient triomphalement, escortées par plus de 500 citoyens de Québec, qui manifestaient ainsi leur indignation contre l'injustice et l'arbitraire dont ces braves gens avaient été les victimes. Sur une requête pour *habeas corpus*, le juge décida que les *commitments* étaient illegaux et que l'officier-rapporteur n'avait point le pouvoir, qu'il s'était arrogé, de faire emprisonner, sur une simple déposition, sans forme de procès, pour des faits commis hors sa présence, et non pendant le temps de la tenue des hustings ou des polls.

Ces emprisonnements, M. le Rédacteur, n'étaient qu'un ballon d'essaie; si on eut réussi cette fois, on fesait arrêter ainsi tous les principaux partisans de M. Huot dans les differentes paroisses, et par là on voulait intimider et effrayer les électeurs. Je sais de bonne source que toutes les dépositions nécessaires pour cela étaient prêtes et déjà rendues chez l'officier-rapporteur.

Ainsi, comme vous le voyez, ce moyen d'élection, pour être nouveau, n'était point sans ingénuité. Il ne lui a manqué que le succès pour le mettre à toujours en vogue chez les gouvernements de l'espèce de celui que nous avons. Ce point manqué, il a fallu avoir recours à un autre moyen. A Ste. Agnès, M. Huot avait à peu près 300 voteurs en sa faveur et M. Langlois n'en avait pas un seul. Qu'imagine-t-on? On nomme, à Ste. Agnès, comme dép.-officier-rapporteur un nommé Cimon, de la Malbaie, dont la famille est alliée à celle de M. Langlois. Ce digne personnage prête les serments requis, de bien et fidèlement remplir ses devoirs, la veille, et le lendemain, au lieu de se rendre à Ste. Agnès, pour y tenir le poll, il se sauve se cacher aux Eboulements, parmi les partisans de M. Langlois. Ainsi point de poll à Ste. Agnès, le premier jour de la votation. Heureusement que pour le second jour l'officier-rapporteur fut requis et obligé de nommer un autre député, qui fit son devoir et enregistra la majeure partie des voix. Le soir, M. Huot avait 266 voix et M. Langlois, 0.

Suivis pas à pas dans toutes leurs fourberies, déjoués et démasqués chaque fois, M. Langlois, le gouvernement et ses partisans ont été battus dans le comté par une majorité de cinq cents voix. Le matin du second jour de la votation, M. Langlois, de la société Casault et Langlois, avocats, fut pris de cette fièvre tremblante communément appelée peur; et étant parti pour se rendre à Ste. Agnès, pour s'y représenter lui-même, il rebroussa chemin et s'en revint en toute hâte à Québec.

Si je suis entré dans ces détails, M. le rédacteur, c'est pour mettre au jour tous les moyens que le gouvernement met en jeu pour faire élire ses créatures. Non seulement il puise, à pleines mains, dans le trésor public, pour semer la corruption et démoraliser notre population, mais encore, au moyen de ses créatures, il emploie toutes les fraudes électorales imaginables. Ici on dit et on assure comme un fait certain que la nouvelle combinaison ministérielle a été formée dans le but de détruire et d'étouffer toute semence et tout principe démocratique. Ainsi, aux élections prochaines, plus prochaines peut-être que l'on ne le croit généralement, il faut s'attendre que des moyens semblables seront employés par le gouvernement pour détruire un parti qui grandit et sous les drapeaux duquel doivent se rallier tous les hommes à idées libérales, larges et progressistes.

UN TÉMOIN.

Québec, 6 février 1855.

M. le Rédacteur,

Comme il doit circuler chez vous beaucoup de rumeurs sur la manière dont le dernier ministère s'est disloqué, je vous rendrai le service de vous dire ce qui a eu lieu relativement à l'un des ministres résignataires, M. Chauveau, laissant à d'autres le soin de vous éclairer sur ce qui concerne les autres ci-devant ministres.

Il avait d'abord été dit que M. Chauveau ayant reçu, sans aucun avertissement préalable, sans délibération où il eut été appelé, l'offre d'une place de Juge de Circuit, se serait rendu immédiatement au secrétariat, où il aurait écrit sa résignation, pris ses papiers et décampé, sans même dire gare! Mais ce n'est pas là la vraie version;—voici la vérité vraie.

Il avait été, paraît-il, décidé dans un *caucus* d'intimité, qu'il fallait se débarrasser de lui; et M. Drummond avait été chargé de la mission délicate d'arranger la chose le mieux possible. M. Drummond ne s'est pas montré au-dessous de la bonne opinion que l'on avait eue de lui, comme vous allez voir. M. Drummond réussit à persuader M. Chauveau qu'il était du devoir de tous les ministres du Bas-Canada de résigner et que quant à lui et aux autres, c'était une affaire déjà *presque* faite; qu'il n'y avait plus qu'à envoyer porter la démission. Là-dessus M. Chauveau, craignant d'être en retard, courut chez lui, écrivit sa résignation et l'envoya porter à toute bride au Gouverneur.

Le lendemain M. Chauveau regardait au haut du puits, où le renard riait,—riait et rit encore.

ARGUS.

IMPRIMEUR DEMANDE'.

UN BON PRESSIER trouverait de l'emploi permanent en s'adressant au bureau du *Pays*.

10 fév. 8

Les Mots pour rire de la Patrie.

M. le Rédacteur,

On lit dans la *Patrie* sous la signature de *communiqué* et sous le titre ci-dessus, le paragraphe suivant: "Es-tu rouge, toi, disait un autre (électeur du comté de Verchères, je crois). "Oui." Oh! tiens, ne soit donc pas rouge, mon ami, c'est une couleur bien peu honorable ici. *Tous les dindons courent après.*"

L'électeur qui a dit cela, était véritablement un homme de beaucoup de bon sens, car, ayant vu les ministériels courir après les rouges, il en a conclu que les dindons couraient après les rouges. Que vont dire MM. Delisle, Berthelot, Pominville, et les autres espérances d'hommes d'état que possède le parti ministériel, lorsqu'ils apprendront qu'en les voyant se répandre, courir dans le comté de Verchères, pour combattre les rouges, des électeurs se sont mis à plaindre ces derniers en remarquant "Tous les dindons courent après." Que vont dire ces messieurs quand ils sauront que la *Patrie*, dédaignant le proverbe que les journaux de notre parti ont toujours observé à leur égard, et qui enseigne que toute vérité n'est pas bonne à dire, a constaté que les rouges en étant poursuivis par eux l'étaient par des "dindons." Ne déchireront-ils pas la feuille si franche, comme un certain rédacteur a brisé le miroir qui lui a dit que, drapé dans son manteau, il avait l'air d'un zèro enveloppé dans une ficelle, comme M. Loranger a gronde l'écho qui lui a dit qu'il n'avait pas la voix de M. Chabot?

J'ai la présomption de croire que les rouges doivent être bien satisfaits du séjour des astres qu'on leur a donné, lorsqu'ils voient que leurs adversaires habitent une *basse cour*. Des remerciemens sont dus à la *Patrie* pour avoir pourvu ses amis d'un aussi bon logement, et pour avoir épargné au public la peine de chercher un nom qui pût leur convenir parfaitement. C'est un trop plein de bonté, comme dirait M. Cauchon.

J'en dirais plus long si je n'avais la crainte que les journaux ministériels ne me fissent l'honneur de courir sus sur moi, ce qui ferait dire encore une fois "les dindons courent après."

BON SENS.

LE PAYS.

MONTRÉAL:

Samedi, 10 Fevrier 1855.

☞ *Payez votre gaz le ou avant le* 14 *du courant, si vous voulez avoir droit à l'escompte.*

L'Administration.—Opinions de la Presse.

Nous avons constaté, par le témoignage de journaux connus pour entretenir des opinions conservatrices très prononcées, que les changements opérés dans le personnel du cabinet sont de nature à engager la barque ministérielle encore plus avant dans les eaux stagnantes du torisme. Nous n'avions pour but que d'établir un fait incontestable, à l'encontre des assertions mensongères et hypocrites de ces fidèles adorateurs de tous les pouvoirs, qui en imposent au peuple et cherchent à l'entraîner dans leur désertion, en lui répétant que les arrangements actuels sont basés sur une politique libérale.

Nous voulions exposer la vérité dans tout son jour, afin que ceux qui, jusqu'ici, se sont donnés pour réformistes voient clairement ce qu'ils ont à faire et ce qu'exigent d'eux leurs convictions antérieures.

Pour nous qui avons combattu les administrations précédentes, parce qu'elles ne s'appuyaient, ni dans leurs professions de foi ni dans leurs actes, sur les principes immuables qui forment la base de tout gouvernement démocratique, et qu'en outre, elles sacrifiaient à des intérêts étrangers les intérêts d'un peuple dont les aspirations tendent de plus en plus vers la liberté; notre ligne de conduite se trouve toute tracée. Nous combattrons le ministère McNab-Cauchon comme nous avons combattu le ministère Hincks-Morin et le ministère de coalition qui lui a succédé, ni plus ni moins. Toutes ces combinaisons, en fin de compte, si l'on en juge par les résultats, diffèrent peu les unes des autres: toutes ont puisé leur source dans les conseils de l'ambition personnelle, ou dans un esprit d'antagonisme plus ou moins prononcé à l'endroit des réformes nécessitées par le travail de transformation qui s'opère au sein des sociétés modernes. Mais la dernière de ces combinaisons a le mérite de *s'affirmer*, comme dirait M. Cauchon, et de se produire sous ses véritables couleurs; tandis que les autres, sous le manteau d'un libéralisme emprunté, en imposaient aux faibles, aux ignorants et aux hommes sans défiance, tout en semant sur leur route les germes perfides de la réaction. Maintenant, le masque est tombé tout-à-fait; il n'y aura plus que deux camps: d'un côté, les pitoyables défenseurs d'un régime usé, décrépit, corrompu jusque dans la moëlle des os—de l'autre, les généreux soldats de la cause populaire, ceux qui ont foi dans l'avenir et qui ne voient dans le passé que de nouveaux encouragements à poursuivre leurs conquêtes.

Les choses en étant ainsi, nous ne savons vraiment s'il n'y a pas lieu de se réjouir plutôt que de s'alarmer. La vérité a ses ombres, comme le ciel ses nuages qui l'obscurcissent; la liberté a ses tribulations comme la mer ses tempêtes. Mais les nuages passent et le vent s'appaise.

Quand on porte ses regards là-bas vers le siége du gouvernement, et qu'on voit le triste cortége dont se trouvent entourés les hommes auxquels la fortune capricieuse a confié momentanément le soin de nos destinées, il est difficile de se défendre d'un sentiment de pitié.

"L'ORGANE" français, à Québec, analisait dernièrement les "opinions de la presse" favorables aux arrangements actuels. Il n'a pas osé, sans doute, reproduire le témoignage du *Commercial Advertiser* et du *Montreal Gazette*; nous sommes bien aise de l'avoir fait pour lui. Il se borne à citer deux journaux français de Montréal, le *Canadien*, et trois journaux du Haut-Canada, au nombre desquels figure le *Globe*, de Toronto, parce que ce dernier journal, paraît-il, fait à M. Cauchon l'honneur de le donner comme le chef de la section bas-canadienne de l'administration.

Des deux journaux de Montréal, l'un est animé de l'esprit qui présidait à la rédaction de ces feuilles infimes qui traînaient dans la boue le nom des patriotes les plus purs, et qui circulaient, aux jours néfastes de notre histoire, sous les noms immortels d'*Echo du Pays*, de *Populaire* et d'*Ami du Peuple*—le crime, la honte et l'infamie ont aussi leur immortalité—nous félicitons MM. Cauchon et Cartier de mériter ces sympathies-là.

L'autre a combattu l'alliance tory contre M. Cauchon et son journal, tant que ses intérêts matériels l'ont exigé. M. Cauchon voit ses doctrines triompher; M. Cauchon arrive au pouvoir sur les débris du parti libéral, *avec les amis* dont il convoitait *l'alliance*. M. Cauchon se trouve le dispensateur des grâces; cet homme-là ne peut pas avoir tort. Et la feuille vénale de rengainer ses articles mirobolants et de passer l'éponge sur ses *principes* d'autrefois pour *faire sa cour* à M. Cauchon. Pitié! Pitié!

Et le *Canadien* qui a remué ciel et terre, pendant trois années de sa vie, pour écraser le député de Montmorenci et ses doctrines—le *Canadien* qui a épuisé ses forces au service de ceux que M. Cauchon repoussait comme socialistes—le *Canadien* dit maintenant:

"Au reste, l'assistance de M. Cauchon ne change rien à la nature des choses; son adhésion passée à cette même politique est un gage de son adhésion future et de celle de ses collègues à tout progrès politique le plus ample, en harmonie avec les besoins publics et les possibilités de la législation."

Mais, M. le *Canadien*, que signifie cette *adhésion passée* en présence des faits qui sont à la connaissance de tout le monde? En promettant un *appui général* à la coalition de septembre, M. Cauchon n'a-t-il pas intimé qu'il s'opposerait aux seules mesures de réforme qui formaient ostensiblement la base de cette coalition? Et qui vous assure qu'en arrivant au pouvoir M. Cauchon ait modifié ses vues sur la question du Conseil Législatif, par exemple? Qui vous dit que M. Cauchon n'a pas contracté une *alliance pure et simple* avec l'élément conservateur du Haut-Canada, comme il n'a cessé de la prêcher sur les toits depuis 1851? Comment donc pouvez-vous affirmer que "l'assistance de M. Cauchon ne change rien à la nature des choses?"

En vérité, nous ne connaissons rien de plus dégradant pour le journalisme que ces revirements subits d'opinion, surtout quand ils sont déterminés par l'appât d'un misérable gain. Que le patronage officiel néglige l'établissement du ci-devant "organe," et vous le verrez passer dès demain dans les rangs de l'opposition. Des amis de cette espèce sont une calamité; le gouvernement du jour ne le saura que trop tôt.

"L'ORGANE" ne manque pas non plus de constater l'adhésion du *Colonist*, de Toronto, aux arrangements ministériels. Or, le *Colonist*, comme nous l'avons déjà dit, professe les idées sangrenues du vieux parti tory. Aussi, se fait il une grande joie d'annoncer tout d'abord que "tous ces changements sont décidément d'un caractère conservateur." "L'ORGANE" en question est loin de croire, lui, que ces "changements" aient eu lieu *au sein de notre parti*, comme le disait naïvement un "journal bien pensant."

Le *British Canadien*, encore de l'école McNab et Cie, veut joindre sa voix au concert d'éloges monté par les parasites du pouvoir. Il nous apprend que M. Cauchon "a une réputation acquise d'homme de talent et d'intégrité, qui lui a mérité la confiance et le respect des Canadiens-Français." Grand merci; les Canadiens-Français ne s'en doutaient pas.

Enfin, le *Leader*, à cheval sur un *si*, figure le dernier dans cette intéressante exposition. En reproduisant une partie de l'article de ce journal, "L'ORGANE" a eu le tort de tronquer une phrase qui en dénature le sens et en affaiblit singulièrement la portée.

Le *Leader* dit: "Si nous devons considérer ce changement, comme le complément du parti Lafontaine, il tendra plus à augmenter qu'à diminuer la force du gouvernement."

Cette partie seulement de la phrase se trouvée citée; le *Leader* la complète en ajoutant: "Mais si, d'un autre côté, M. Morin était la clef de voûte qui maintenait l'intégrité du parti, le résultat, *of course*, sera différent." Ceci valait bien la peine d'être traduit; pourquoi donc cette omissions MM. du *Journal*?

En supposant que M. Cauchon serait "le complément du parti Lafontaine," ce serait tout de même un fort triste complément; mais la chose n'est pas sûre, et si le *Leader* venait à découvrir que le nouveau ministre n'est le *complément* d'aucun homme ni d'aucun parti, ses réticences disent assez qu'il contribuerait plutôt à *diminuer* qu'à augmenter *la force du gouvernement*.

Récapitulation faite, voilà toute la force morale sur laquelle s'appuie le cabinet McNab-Cauchon; voilà toutes les garanties qu'il offre au public: l'approbation de journaux tories et celle de feuilles qui font de la politique une vile marchandise, sujette à toutes les variations du marché ministériel.

Tant que vous n'aurez pas d'autres autorités à invoquer, d'autres certificats à produire, nous vous recommandons de garder prudemment le silence. Si nous voulions entasser ici les "opinions de la presse" contre vous et contre votre politique rétrograde, vous en seriez écrasés, pauvres ministres.

Pour le moment, nous n'en voyons pas la nécessité; l'expression de l'opinion publique viendra à temps pour faire justice des ridicules prétentions de certains hommes, et pour balayer d'un seul coup tous ces aventuriers du pouvoir.

Les Assemblees du Comte' de Rouville.

Les journaux ministériels ont tour à tour embouché la trompette pour annoncer au monde cette grande "défaite des rouges" à une assemblée publique tenue dans l'une des paroisses du comté de Rouville. Suivant eux, la conduite du Dr. Poulin aurait été approuvée, et nommément, son vote sur le bill seigneurial.

Connaissant la bonne foi de nos adversaires, et les basses manœuvres auxquelles ils sont habitués d'avoir recours pour en imposer au peuple et justifier leurs actes, nous avions raison de mettre en doute la véracité du prétendu rapport qui a été publié. Cependant, la chose en valait si peu la peine, et le représentant concerné dans cette affaire occupe une place si humble parmi la valetaille du gouvernement, que nous avons laissé passer la chose sans y faire aucune attention.

Mais que dira le public lorsque nous l'informerons, sur le témoignage de personnes honorables et parfaitement dignes de foi—de personnes qui ont assisté à l'assemblée en question, que le rapport publié dans certains journaux de cette ville n'est autre chose qu'une fabrication—qu'aucune *division* n'a eu lieu, et que l'assemblée elle-même s'est dispersée au milieu du tumulte, grâce à l'intervention du représentant de Rouville et de quelques amis tapageurs qui redoutaient l'issue d'une délibération paisible?

Le fait est qu'une grande majorité de l'assemblée, nous dit-on, était hostile au Dr. Poulin, et qu'il n'a échappé à une défaite qu'au moyen d'un petit complot monté à l'avance.

Soyez sobres de ces triomphes-là, messieurs; il en faudrait peu pour ruiner complètement vos affaires.

Le résultat de l'assemblée de St. Césaire est encore loin d'être une approbation de la conduite du Dr. Poulin. Quand on sent la nécessité d'amendements comme ceux que nous reproduisons ci-dessous, on n'est pas loin de *censurer* un homme qui a accepté sans réserve la loi seigneuriale telle qu'elle est.

1o. *Résolu* que l'exécutif soit prié de prendre des moyens prompts et efficaces pour que les cadastres soient faits et publiés dans au moins 4 mois de ce jour, afin de ne pas prolonger plus longtemps le retard des affaires qui se trouvent paralisées dans l'attente de la mise à effet de cette nouvelle loi; et qu'il soit fait en sorte que dès le premier Juin prochain, il n'existe plus de lods et ventes.

2o. *Résolu* que le gouvernement, afin de laisser aux censitaires l'aide provinciale nette pour eux, se charge de payer la somme que coûtera la confection des cadastres et autres dépenses accessoires sans toucher au demi-million.

3o. *Résolu* que si, à l'expiration d'une année du jour de la publication du cadastre, le seigneur n'a pas utilisé un pouvoir d'eau, à lui acquis tel que voulu par la 15ème section du bill et adjoignant le terrain d'un censitaire, par un moulin, alors ce pouvoir d'eau sera la propriété du dit censitaire sans être tenu de le "demander" au seigneur, en l'indemnisant cependant tel que voulu par la 15ème section susdite.

4o. *Résolu* que le gouvernement se charge, dans le cas d'appel au Conseil Privé de Sa Majesté du Jugement de la Cour établie par ce bill, soit qu'il soit confirmé ou infirmé, d'indemniser, selon que le cas échera, le seigneur ou le censitaire, afin de ne rien retrancher ou ajouter aux cadastres faits.

Par ordre du Président,

J. TESSIER, Secrétaire

Maintenant, nous le demandons à tout homme sensé: n'est-il pas évident qu'une cause est désespérée, quand il faut avoir recours à de si vils moyens pour la défendre—quand des journaux sont obligés de se traîner dans les voies tortueuses du mensonge pour ramasser leurs *triomphes* et gagner la pitance que leur jettent avec dédain les hommes du pouvoir?

Oh! vous êtes petits, allez!

COMTÉ DE VERCHÈRE.—Un correspondant qui était à St. Antoine dimanche dernier, nous écrit pour reclamer contre le rapport de la *Minerve*, en autant qu'il concerne cette paroisse, dans lequel il est dit que les partisans de M. Cartier étaient en grande majorité. Notre correspondant nous dit que M. Pominville, avocat de cette ville, s'est étendu longuement et pompeusement sur le fait que *l'honorable* M. Cartier *et sa mère* (Madame Pominville) étaient de la paroisse, et que c'était là une raison suffisante pour que M. Cartier fût réélu. Ces argumens, les seuls que M. Pominville ait apportés en explication de la conduite parlementaire de M. Cartier, n'ont pas eu un succès fou; mais lorsque M. W. Dorion eut répondu et expliqué aux électeurs la conduite de leur représentant-ministre, l'assemblée se divisa, et les adversaires de l'avocat du Grand-Tronc étaient aussi nombreux que ses amis, sinon plus nombreux.

Les faussetés comme les injures des feuilles ministérielles sont au-dessous des préoccupations de la presse comme des hommes de l'opposition; nous laissons tout entier aux organes ministériels le monopole des caricatures et du barbouillage. Libre à eux de peindre la cambrure artistique d'une échine ou la mosaïque d'un *brandy nose*; ce n'est pas là-dessus que les électeurs de Verchères auront à prononcer.

Nous savions déjà que le rapport de la *Minerve* était exagéré, sinon complètement faux—comme celui de l'assemblée de Ste. Marie,—mais nous avons pensé qu'il était inutile de le rectifier, car la *Minerve* est assez connue pour qu'il ne soit pas nécessaire de rectifier toutes ses inexactitudes; les événemens se chargent de le faire. Ainsi nous prions nos amis de ne plus se donner le trouble de relever les avancés de la *Minerve*, car personne n'ajoute foi en ce qu'elle dit lorsqu'il s'agit de ses maîtres, et d'ailleurs les rectifications seraient trop nombreuses.

Nous donnons ici quelques extraits de journaux qui font voir quelle est l'opinion générale sur M. Cartier et quelles sympathies le suivent dans sa contestation électorale; nous les recommandons aux électeurs de Verchères.

"Le rival de M. Préfontaine est M. Cartier, avocat de la compagnie du Grand-Tronc; partisan du monopole; défenseur des places lucratives; souteneur des privilèges; fauteur de corruption; allié des seigneurs, ennemi des censitaires, adversaire de la justice; champion de l'illégalité, apôtre de la servitude; prédicant de la soumission passive; tondeurs de sujets; marchand de consciences humaines; ministre-tory; agioteur-jobbeur, etc., etc.,

"Nous ne saurions énumérer tous les titres de M. Cartier à la désaffection du peuple. Mais le premier de ses quartiers de noblesse, celui d'avocat de la compagnie du Grand-Tronc, les résume tous.

"On sait ce que nous a coûté cette fameuse compagnie!

"M. Cartier pourra, grâce à la bourse publique, faire des sacrifices d'argent pour son élection. Mais les habitants du comté de Verchères, nous en sommes convaincus, repousseront avec mépris les corrupteurs que le pouvoir mettra en campagne!"—*Moniteur Canadien.*

"A Verchères, M. Cartier va se trouver en lutte avec M. Préfontaine, un des commissaires de la cour sommaire à St. Marc. Nous espérons que les électeurs du comté de Verchères auront l'intelligence de comprendre qu'il y va de leur intérêt d'être représentés par un homme du comté, plutôt que par un citadin comme M. Cartier, qui a voté pour endetter la Province de six millions, en faveur de la compagnie du Grand Tronc, qui l'en a récompensé en le nommant son procureur, et qui vient encore leur imposer le bill seigneurial. La *Minerve* et la *Patrie* vantent beaucoup M. Cartier, cela va sans dire, *M. Cartier est ministre.*"—*Echo des Campagnes.*

"Nous voyons avec plaisir que M. Christophe Préfontaine est en candidature dans le comté de Verchères, en opposition à l'hon. M. Cartier. Lorsqu'un collége électoral peut se procurer chez lui les services d'un homme capable et intelligent, c'est presque une trahison de la confiance reposée en lui par la constitution que d'aller en chercher un ailleurs. Il y a déjà bien assez d'avocats en Chambre, dont la profession est de *vendre* et non de *donner* des conseils. Nous admettons bien leur mérite et leur utilité en Parlement, mais de même que l'homme ne vit pas seulement de pain, les affaires d'un pays ne peuvent être administrées par des *paroles* seulement. Nous avons une telle prépondérance d'avocats en Chambre, que c'est toujours une source de félicitations lorsqu'un comté peut se procurer les services d'un homme non professionnel intelligent, particulièrement lorsqu'il réside dans le comté. Nous espérons donc que les électeurs de Verchères laisseront de côté l'avocat et le ministre, et qu'ils s'assureront les services de M. Préfontaine, qui réside parmi eux, qui est cultivateur comme eux, et dont les intérêts sont identiques aux leurs. M. Cartier sera encore en position de leur rendre service, et de leur prouver sa gratitude, parce qu'il sera de suite *Chicoutimisé*—comme M. Morin—et cela lui fera faire un pas vers la première vacance qui aura lieu sur le banc judiciaire."—*Abrégé du Herald.*

"M. Cartier rencontrera de l'opposition dans le comté de Verchères, et nous espérons qu'il aura le même sort que son ami M. Morin à Terrebonne. Il est tems que les comtés choisissent des membres résidens, au lieu d'avocats étrangers qui négligent leurs intérêts pour s'occuper du leur propre.....Les antécédents de M. Cartier sont tous contre lui. Il a été consistant seulement comme valet dévoué du ministère Hincks, et depuis lors du Cabinet McNab-Morin. Il ferait tout pour servir ses amis; mais il ne se mettra jamais en dehors de son chemin pour servir ses constituants. Avec la ruse du serpent, il cherche à s'affubler de la douceur de la tourterelle; il a une bénédiction pour ses amis et un sourire pour ses ennemis; mais le déguisement est si mal porté qu'on le découvre de suite. Il parle peu en public, excepté lorsque les intérêts du Grand Tronc, dont il est solliciteur, sont en jeu; mais il est toujours très occupé des intérêts de ses maîtres tant qu'ils le sont, et il est un de leurs fidèles valets. Ses talents—tant vantés par quelques-uns de nos confrères—ne consistent, croyons-nous, qu'à faire des grimaces; mais quant à une mesure généreuse, bonne ou populaire, cherchez dans sa vie parlementaire, et voyez s'il en a jamais proposé. ...Les censitaires ne devraient avoir aucune merci pour lui, car il n'en a pas eu pour eux; cependant, si d'avoir taxé la province pour le Grand Tronc, et les censitaires au profit des seigneurs, sont des recommandations en sa faveur, elles sont bien suffisantes pour le faire réélire.

"Nous ne connaissons pas particulièrement M. Préfontaine, mais nous savons qu'il est résident dans le comté, et qu'il est très intelligent et opposé à la corruption sous toutes ses formes; par conséquent c'est l'homme qu'il faut au comté, et qui augmentera la petite, mais honorable phalange qui proteste contre la corruption du jour. Nous espérons donc, si les électeurs de Verchères veulent servir leurs intérêts et montrer leur indépendance, qu'ils l'éliront d'une manière triomphante."—*Abrégé du Transcript.*

"L'hon. M. Cartier a déjà éprouvé qu'il avait compté sans son hôte s'il croyait qu'il ne lui fallait que se montrer aux électeurs de Verchères pour se faire réélire. Ils ne veulent plus supporter le système de corruption et de pillage au moyen duquel le ministère, dont M. Cartier a toujours été partisan aveugle, et dont il est aujourd'hui devenu le complice, voulait régir le pays. La trahison de M. Cartier envers les censitaires—ses constituants—au profit des seigneurs, par l'appui qu'il a donné au bill infâme de M. Drummond, a soulevé un sentiment d'indignation contre lui qu'il lui sera difficile de surmonter, et qui, nous l'espérons, sera assez fort pour lui faire subir une défaite ignominieuse. Nous souhaitons cordialement succès à son adversaire."—*Abrégé de l'Argus*

Il va sans dire que les journaux ministériels chantent sur tous les tons les louanges de M. Cartier; il y en a un, entre autres, qui en est rempli d'un bout à l'autre. Le *Pilot*, lui, se contente de trouver très inconvenant que les *rouges* aillent faire des discours politiques le dimanche; mais de la part des ministériels cela n'est pas une infraction du sable. Il est vrai que ces ministériels sont très religieux et qu'ils rachètent leur péché en allant entendre une messe basse avant de partir, comme MM. Dumas et Delisle le disaient dimanche dernier!..

COMTÉ D'ARGENTEUIL.—Une assemblée des électeurs du comté d'Argenteuil est convoquée pour lundi prochain, le 12, à St. André, 1o afin de prendre des mesures pour remédier aux outrages faits à la franchise des électeurs de ce comté, par le retour de M. Bellingham comme membre aux deux dernières élections, au moyen de plusieurs centaines de votes illégaux ou factices, enrégistrés dans les townships peu habités situés en arrière de Lachute; 2o pour prendre en considération le nouveau bill de municipalités et de voiries; 3o pour désabuser l'esprit public sur ce qui a pu être dit ou fait à une prétendue assemblée de comté qui eut lieu il y a quelque tems à Lachute, faite par des personnes intéressées dans le chemin de fer de Bytown, et qui cherchent à faire émettre des bons municipaux pour cette entreprise, sans donner de garanties suffisantes; 4o pour s'occuper des intérêts généraux du comté.

EMPRUNT POUR L'AQUEDUC.—L'assemblée publique convoquée par le Conseil-de-Ville, pour obtenir l'opinion des électeurs municipaux sur la manière dont il fallait emprunter la somme de £100,000, pour achever les travaux du nouvel aqueduc, a eu lieu mercredi dernier. L'assemblée était fort peu nombreuse (environ 50 personnes), et après que le maire eut expliqué le but de l'assemblée, notre ami Jean-Louis Beaudry, qui semble avoir conservé une *dent* contre la corporation, se leva et profita de l'occasion pour blâmer le comité de l'aqueduc et tout le Conseil à propos des travaux qui se poursuivent, et pour lesquels la Corporation veut emprunter cet argent. Cela donna lieu à une discussion plus longue qu'intéressante, et malgré que le maire et plusieurs autres messieurs eussent expliqué à M. Beaudry que le but de l'assemblée n'était pas d'approuver ou d'improuver les travaux faits ou à faire, mais seulement de décider si la corporation se prévaudrait de l'avantage que lui offre la nouvelle loi d'emprunts municipaux pour le Bas-Canada, en vertu de laquelle elle peut obtenir la garantie du gouvernement,—ce monsieur, qui a pour habitude de ne pas abandonner ses idées à la légère, persistait toujours à blâmer le comité et à ne pas parler de la question en discussion. Enfin, lorsque M. Beaudry eut dit tout ce qu'il voulait dire, le vote fut pris, et il fut décidé que l'emprunt serait fait en vertu du nouvel acte, ce qui sauve un escompte considérable à la ville.

DISGRACIEUSE ÉLECTION.—Le nommé Hearn, qui vient d'être condamné, à la cour du Banc de la Reine, à Québec, pour assault sur la personne de Gavazzi, vient d'être élu conseiller pour le quartier Champlain, à Québec. Il est évident que cette élection a été faite par le fanatisme et l'ignorance, et les Irlandais ont été les principaux fauteurs de cette élection; mais ce n'en est pas moins une disgrâce pour Québec.

Nous voyons par le *Chronicle* que cette élection, de même que celle de M. Stafford, pour le quartier St Pierre, a été emportée par la violence; M. A. Campbell, N. P., a été assailli par une troupe de vagabonds au moment où il servait le protêt contre l'élection de Hearn, entre les mains de l'officier-rapporteur, et ce protêt fut déchiré entre ses mains. Plusieurs autres citoyens furent aussi honteusement maltraités. Et tout cela n'est que le fruit du fanatisme!

CONDUITE INHUMAINE.—M. A. H. Milligan, ministre à Russeltown, comté de Beauharnais, étant venu à Montreal mercredi dernier avec sa dame, alla se loger à l'Exchange Coffee House, tenue par W. B. Levine. Dans la soirée il sortit avec sa dame, et il entra chez M. Joseph Cadoret, rue St. Antoine, pour lui demander des informations; mais avant qu'il pût sortir de la maison, il fut frappé d'un coup d'apoplexie, causée par le froid qu'il avait enduré dans son voyage, et tomba mort. M. Cadoret s'empressa aussitôt d'aider Mme Milligan à conduire le corps à l'hôtel, mais arrivé là, malgré les supplications et les larmes de la pauvre femme, le maître d'hôtel, Levine, refusa de recevoir le corps, et lui dit brutalement qu'elle allât le déposer à la station de police. C'est ce qu'elle fut obligée de faire, malgré le froid intense qu'il faisait cette nuit-là, et malgré la respectabilité du défunt.

Le coronaire fit une enquête jeudi matin, et le jury, après avoir constaté la cause de la mort, blâma sévèrement la conduite inhumaine de Levine, et exprima l'espoir que les autorités compétentes verraient à ce qu'un pareil outrage ne se renouvelle plus. S'il n'y a pas moyen de lui infliger d'autre châtiment par la loi, la réprobation publique se chargera de venger cette insulte faite à un mort, et nous espérons que les autorités ne lui accorderont plus de licence d'hôtel.

EFFRACTION.—Jeudi soir, la serrure de la boutique de M. D. Similie, joailler, sur la rue St. François Xavier, a été brisée, et les voleurs s'y étant introduits, ils en enlevèrent une montre en or, une épingle de dame et une agrafe de bracelet. Il paraît que les voleurs ont été dérangés, car plusieurs articles d'argenterie, qu'ils avaient mis prêts à être emportés, ont été laissés de côté. La valeur des objets volés est d'environ £30.

OFFRANDE PATRIOTIQUE.—Le Conseil municipal de la cité de Toronto avait résolu de verser une somme de £1000 dans le "Fonds Patrioque" destiné au soulagement des veuves et des orphelins laissés par les soldats qui succombent dans la guerre d'Orient.

Ce vote du Conseil a été soumis à l'approbation des contribuables, et le résultat de la votation, le premier jour, donnait 273 *oui* et 236 *non*.

Voyant cette expression de l'opinion publique, le *Leader* suggérait prudemment au Conseil d'abandonner son projet et d'adopter un autre moyen d'accomplir ses vues généreuses. Ce fait est d'autant plus significatif que le peuple de Toronto est renommé pour sa loyauté et que, de toutes parts, dans le Haut-Canada, des listes de souscription sont ouvertes et généreusement remplies.

Mais personne n'aime à être *forcé* de faire la charité, et l'exemple que nous venons de citer justifie pleinement l'opposition faite par quelques-uns au vote de £20,000 proposé par le gouvernement, durant la dernière session, dans un but semblable à celui que voulait atteindre la municipalité de Toronto.

VOLS.—Vendredi dernier, le 2, des voleurs sont entrés durant la nuit dans les bureaux du *Colonist*, à Toronto, et en ont enlevé une boite contenant $14. La police est sur la trace des coupables.

Durant la soirée du même jour, une femme à l'air respectable entra dans l'hôtel de M. G. Platt, sur la place du marché, et enleva une pendule et un par-dessus. Elle vendit la pendule pour la moitié de sa valeur à un aubergiste. Elle n'a pas encore été arrêtée.

ARRESTATION IMPORTANTE.—Nous devons aux efforts habiles du grand connétable Clark, de Sherbrooke, l'arrestation d'un misérable nommé Henry A. Prevost Holland, primitivement avocat aux Trois-Rivières, lequel vient d'être arrêté dans l'Etat du Maine. Holland avait été nommé greffier de la cour de circuit à la Baie du Febvre, d'où il décampa après avoir converti en argent les meubles de la cour. Plus récemment encore, il changea des billets de la banque de Montréal de une à dix piastres, et recueillit par ce trafic des sommes considérables: il a trempé également dans plusieurs actes de vilainie aux environs des Trois-Rivières; jusqu'alors il n'avait échappé à un juste châtiment que par la difficulté de le surprendre; au moment même de son arrestation, il était en complicité avec un fameux faussaire maintenant détenu dans la prison de Portland.

MORT PENDANT DES FUNÉRAILLES.—Dimanche dernier, 3 courant, pendant les funérailles de feu Nathan Kendrick, écr., qui furent célébrées à Compton, on eut à déplorer une mort aussi soudaine que surprenante. Le défunt (N. K.) avait plus de 80 ans, et ceux qui portaient les coins du drap mortuaire étaient également des personnes d'âge. La procession se rendait au cimetière lorsque Francis Cotterell, écr., l'un des porteurs du drap, tomba et expira aussitôt. Il est à croire qu'il mourut d'un anévrisme du cœur. Jusqu'à ces derniers temps, M. C. avait habité La Baie dont il

de bons résultats, pourvu que le gouvernement contribue pour une plus large part dans les frais de l'éducation ; qu'il soit donné plus d'encouragement que par le passé aux écoles académiques qui existent ou qui pourraient être établies, et qu'il y ait uniformité dans le système d'enseignement ; qu'un bureau d'examinateurs devrait être établi dans chaque district judiciaire où il n'en existe pas encore, et que les inspecteurs d'écoles dans chaque district judiciaire devraient former partie de ce bureau dans chaque district respectif.

Votre Comité croit devoir observer que le besoin des inspecteurs d'écoles se faisait grandement sentir et que la surveillance locale qu'ils font sur les écoles et la salutaire influence qu'ils ont déjà exercée par leurs travaux produit tous les jours des résultats satisfaisants.

Les inspecteurs devraient être nommés sur la recommandation du Surintendant et du bureau d'instruction publique.

Le nombre des Inspecteurs d'écoles devrait néanmoins être réduit, afin de leur assurer un salaire convenable, et afin de les obliger à se borner strictement aux devoirs de leur charge, et leurs rapports semi-annuels devraient être communiqués au Conseil d'Instruction publique, par le Surintendant de l'Education, auquel ils seraient transmis comme à présent.

En second lieu, la formation d'un corps d'Instituteurs compétents doit être l'objet principal de toutes les améliorations que l'on voudrait apporter dans notre système d'éducation.

Le premier moyen d'y parvenir est l'établissement d'une Ecole Normale ; et comme l'uniformité dans la méthode d'enseignement est très importante, Votre Comité est d'opinion qu'il ne devrait y avoir qu'une seule Ecole Normale, sous le contrôle immédiat du Surintendant et du Conseil d'Instruction publique. Mais comme une Ecole Normale ne peut produire immédiatement de fruits efficaces et que ce résultat ne peut être obtenu que lorsque la profession d'Instituteur aura été élevée à la hauteur d'une *carrière* qui peut fournir les moyens d'une existence assurée à ceux qui l'embrassent, en attendant le fonctionnement parfait de l'Ecole Normale, il pourrait immédiatement être statué que ceux qui, ayant subi un examen devant aucun des bureaux des Examinateurs, seront porteurs de diplômes tels que ceux que pourra plus tard octroyer l'Ecole Normale, seront assurés d'un salaire de £200 pour les maîtres d'écoles académiques, et £100 pour les maîtres d'écoles élémentaires, dont moitié sera fourni à même le fonds des écoles.

Qu'une somme de £1,000 soit mise à part annuellement pour faciliter aux Instituteurs les moyens de suivre les cours de l'Ecole Normale et leur venir en aide.

Que pour assurer de bons salaires aux Instituteurs compétents et pour favoriser et encourager les écoles académiques, qui sont essentielles au perfectionnement d'un bon système d'éducation, l'octroi législatif devrait être porté immédiatement à £50,000 pour le Bas-Canada.

Votre Comité est d'opinion que l'éducation académique qui prend peu de temps et qui est si nécessaire au développement de nos ressources agricoles, industrielles et commerciales, doit être fortement encouragée, et que celle qui est actuellement donnée ne suffit pas aux besoins du pays, comme l'a souvent remarqué le Surintendant de l'Education dans ses rapports.

La création d'un fonds spécial pour les Instituteurs âgés ou infirmes, sous le contrôle d'une association d'Instituteurs reconnue par l'Etat, contribuerait aussi à faire de l'enseignement une carrière désirable.

L'établissement de bibliothèques publiques fondées au moyen d'une aide spéciale de la législature de pas moins de £1,000, en autorisant les municipalités à fournir leur part de l'octroi, à même leurs revenus, faciliterait beaucoup les progrès d'une éducation solide.

Comme la somme de £3,000 qui a été votée pour aider à bâtir des maisons d'écoles paraît être épuisée, et vu que des établissements nouveaux et pauvres qui lors de ce vote n'étaient pas en existence, n'ont encore rien reçu d'un tel octroi, Votre Comité suggère qu'un nouveau fonds devrait être voté à cette fin, pourvu qu'aucune maison d'école ne soit érigée avant que le plan n'ait été soumis et approuvé, soit par le Surintendant, soit par l'Inspecteur d'écoles du lieu. Que, vu que la qualification foncière actuellement exigée par la loi des commissaires d'écoles, opère préjudiciellement et écarte de l'exercice de cette charge, les membres des professions libérales et autres personnes lettrées qui sont spécialement capables de la bien remplir, il est urgent de faire disparaître ce caractère d'exclusion que comporte la loi.

Votre Comité est d'opinion que des livres de classe uniformes devraient être en usage dans les écoles françaises et anglaises ; et qu'ils devraient être choisis et déterminés par le Conseil d'Instruction publique.

Comme les salaires des Instituteurs ont été considérablement réduits, et l'efficacité de l'instruction diminuée par l'augmentation inutile du nombre des écoles dans certains districts, Votre Comité est d'opinion qu'aucune école élémentaire ne devrait avoir droit à une allocation du gouvernement, à moins que le nombre d'enfants la fréquentant régulièrement ne soit de trente, excepté dans les cas qui pourront être recommandés par les Inspecteurs.

En terminant, Votre Comité doit appeler votre attention sur le retard apporté par le gouvernement dans l'impression et la publication des deux derniers Rapports du Surintendant de l'Education du Bas-Canada, dont aucun n'a été publié depuis le mois de septembre 1852.

Le tout est néanmoins humblement soumis.

Montréal, 5 fév. 1855.

Sur motion de M. Doutre, secondé par M. Blanchet, il est résolu que le rapport qui vient d'être lu soit reçu et publié dans les journaux, et que la Convention s'ajourne à quinze jours, au 19 février courant.

Ajourné. P. BLANCHET,
Sec. pro tempore.

A LOUER.

AU 1er Mai prochain, une Maison en Briques, rue St. Denis, vis-à-vis l'ancien Evêché, à trois étages, (dix grandes chambres) avec un grand Grenier, une superbe Cave de sept pieds de haut, une grande Cour, Remise close ; fournie d'eau, d'armoires, Porte-manteaux et autres commodités de ménage qui en font une résidence comfortable pour une grande comme pour une petite famille.

S'adresser à la porte voisine, chez M. Papineau, au coin de la rue Ste. Catherine, ou à l'Etude des Soussignés au coin des petites rues St. Gabriel et St. Jacques.

D. E. et C. F. PAPINEAU, N. P.
10 fév. 8

ETATS-UNIS.

Washington, 1er février.

M. Seward a présenté, dans le sénat, une pétition de M. Harry Baldwin, qui demande l'abolition de l'esclavage et la fondation d'une colonie africaine, à laquelle seraient consacrés une partie du territoire du Nouveau-Mexique et tous les revenus du domaine public.

La chambre a adopté, par 110 voix contre 90, le bill relatif à la construction d'un télégraphe allant jusqu'au Pacifique, mais sous une forme toute nouvelle, et sans concession de terre aux entrepreneurs.

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE.—On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* :

« M. Seward a proposé, hier, dans le Sénat, au nom du comité des postes, une mesure qui pourrait bien être l'acheminement le plus sûr et le plus vrai à la solution du grand problème du chemin de fer du Pacifique. Cette mesure consisterait à établir une malle hebdomadaire entre le Pacifique et un point quelconque sur le Mississippi. Cette malle ne devrait pas peser plus de 200 livres et devrait être transportée en 14 jours. Le port des lettres serait de 50 cents par demi once, avec affranchissement forcé. L'entrepreneur recevrait $6,000 par voyage ; mais il perdrait son droit à cette rétribution, toutes les fois qu'il aurait mis plus de 16 jours à faire le trajet, et à la troisième infraction, son contrat se trouverait annulé.

« En même temps, nous apprenons qu'une nouvelle exploitation de la route du Pacifique s'organise dans le Sud, par les soins du gouvernement. Cent cinquante hommes, sous les ordres du capitaine Pope, se préparent à quitter la Nouvelle-Orléans, pour se diriger sur les Llanos de Estevado. Le but principal de cette expédition est de s'assurer si l'on peut se procurer de l'eau dans ces vastes solitudes, au moyen de puits artésiens.

« Voilà, assurément, qui vaut mieux que toutes les discussions de la chambre des représentants."

LES RATS DE BOSTON.—Ainsi que nous le disions samedi, Boston a été, ces jours derniers, le théâtre d'un orage mêlé de pluie et de neige d'une telle violence que le service de plusieurs chemins de fer s'en est trouvé interrompu. Pendant la tempête, une foule d'individus oisifs, réunis sur les quais, s'amusaient à tuer les légions de rats que les hautes eaux chassaient de leurs asiles. Ce passe-temps, qui paraissait d'abord n'offrir rien de dangereux, a failli pourtant coûter la vie à deux Irlandais. Mêlés à quelques autres ouvriers, ils avaient poursuivi deux rats énormes jusque dans une maison abandonnée de Commercial street et déjà, armés de gros bâtons, ils s'avançaient pour assommer les deux monstrueux rongeurs, acculés dans un coin, quand ces derniers, voyant toute fuite impossible et réduits au désespoir, ont bravement sauté à la gorge de leurs ennemis. L'un d'eux, n'ayant pu saisir son homme du premier bond, a été rouler sur le plancher où aussitôt une douzaine de gourdins sont tombés sur lui. Mais l'autre, plus habile, est parvenu à enfoncer ses crocs dans la cravate de son adversaire et, n'avait été l'épaisseur du foulard, il aurait probablement tranché la veine jugulaire de sa victime. Il s'est laissé tuer sans lâcher prise.

Ces deux animaux étaient d'une telle grosseur qu'ils auraient pu suffire au dîner de deux douzaines de Chinois.—*Courrier des Etats-Unis.*

UNE PROMESSE DE MARIAGE.—La semaine dernière, un jeune homme d'un petit village du Vermont comparaissait devant le juge de son comté, par suite d'une promesse de mariage non tenue. Les débats de ce genre, si communs aux Etats-Unis, ont pourtant le privilége de faire toujours grand bruit ; aussi la maison de justice se trouvait-elle encombrée, ce jour-là, par une foule de curieux, parmi lesquels on remarquait la demoiselle, victime des soupirs perfides du prévenu, escortée d'une véritable légion de parents, de cousins et d'amis, assemblés pour voir l'honneur de la famille publiquement vengé.

La plaignante est appelée pour faire sa déposition ; elle s'avance d'un pas triomphant et remet au juge un petit morceau de papier contenant, dit-elle, la promesse formelle faite par l'accusé, de l'épouser sous peu de jours. Le magistrat, de sa voix la plus grave, lit le sizain suivant :

" Ange ! sous tes ailes tendrement repliées,
Mon âme aspire à s'abriter.
Sois à moi ! à mon sort par l'amour liée !
J'ai commencé par acheter
L'anneau, la corbeille et les *etc.*,
Que le garçon qui veut se *marier a.*"

Après cette lecture faite au milieu du plus respectueux silence, le juge déclara que le prévenu ayant plutôt donné de fausses promesses de poésie qu'une fausse promesse de mariage, devait être renvoyé des fins de la plainte.—*Idem.*

UNE INTRIGANTE EN GRAND.—Un certain nombre de personnes, parmi ce que New-York compte de plus riche et de plus influent, viennent de découvrir qu'elles ont été dupes d'une des plus adroites et des plus hardies quêteuses, qui aient jamais cherché à exploiter la bienfaisance publique.

Cette spéculatrice d'un nouveau genre ne quêtait point pour elle-même : c'est là l'enfance de l'art, et elle a la prétention—légitime, du reste—de l'avoir perfectionné. Son ambition n'allait à rien moins qu'à créer une institution destinée à améliorer la condition matérielle et morale des servantes. Dans ce but, elle colportait une liste de souscriptions, sur laquelle figuraient, accolés à des sommes réellement considérables, les noms les plus oppulents de la ville. Non seulement elle avait ainsi eu le talent de recueillir des souscriptions s'élevant à plus de $20,000, mais elle avait trouvé moyen de gagner, à sa fondation imaginaire, l'appui de plusieurs hommes importants et de dames tenant un rang distingué.

A côté et à l'abri de cette grande spéculation, elle percevait des contributions d'une moindre importance, destinées au soulagement immédiat des pauvres, et dont le total ne laisse pas que d'être très respectable.

Ce sont les dupes elle-mêmes de ce philanthrope en jupons, qui ont cru devoir la signaler au public. La législation en matière de diffamation est telle, toutefois, que la désigner nominalement serait peut-être s'exposer à un procès. Les gens à ce point charitables sont capables de tout. Il faut se contenter de mettre les cœurs et les bourses trop faciles en garde contre une quêteuse toujours habillée de noir, à l'air profondément mélancolique et à la parole dorée. Un bon averti en vaut deux.—*Idem.*

PAR LE TELEGRAPHE.

(Rapporté pour le Pays.)

LIGNE DE MONTRÉAL.
Bureau :—Exchange, rue St. Sacrement.

New-York, 8 fév.

La tempête de neige a continué toute la nuit, et dure encore, mais avec moins de violence.

Hier le steamer *Pacific*, après avoir descendu la Baie, revint mouiller pour la nuit à Gravesend Bay.

Le choc d'un tremblement de terre se fit distinctement sentir ce matin à Halifax N. S., Sackville, Eastport, Calais, et autres cités orientales. A Sackville, il y eut des maisons d'ébranlées et des fenêtres de brisées.

Dans l'Est le temps s'est considérablement adouci.

Dans cette ville il continue à neiger légèrement.

ARRIVÉE DE L'*ATLANTIC.*

New-York, 9 fév.

L'*Atlantic* est arrivé. Il n'est survenu aucun changement à Sébastopol. Les conférences pour la paix s'ouvriront vers le milieu de février.

Lord John Russell a résigné. On s'attend à voir le cabinet se disloquer.

Céréales sans changement. Coton très lourd.

Consolidés 90¼ à 42¼.

SECOND RAPPORT.

L'*Atlantic* est arrivé à 10½h. Les dates de Liverpool vont jusqu'au 27 ultimo.

Les nouvelles sont de peu d'importance, à l'exception de la résignation de Lord John Russell. Le vendredi, 26, il donna l'explication de sa conduite. L'opinion générale est que tout le ministère sortira d'office. Le sentiment public tend vers la paix.

La conférence de Vienne se réunira vers le milieu de février.—Les affaires devant Sébastopol sont toujours dans le même état.

L'armée anglaise est dans le plus déplorable état, provenant d'une mauvaise administration flagrante.

Les rapports des batailles sont incorrects.

L'armée Suédoise doit être immédiatement mise sur le pied de guerre.

Dans le parlement anglais, le gouvernement a été sévèrement blâmé. Ces renforts considérables ont été reçus par les alliés.

Le gén. Liprandi a de nouveau avancé ses avant-postes sur la Tchernaïa.

Les dates de Sébastopol sont du 14 janvier. La maladie augmente dans le camp, et on rapporte que Menschikoff a dit : " Nos troupes peuvent se reposer. Ces généraux janvier, février et mars gagneront nos batailles beaucoup mieux que nous ne pourrions le faire."

Des lettres de St. Pétersbourg du 18 janvier sont d'un caractère pacifique.

Les consolidés ont baissé en conséquence de la résignation de lord John Russell.

Les Russes ont réparé et occupent de nouveau les forts de la Quarantaine.

Le général Brown était sur le point de reprendre son commandement en Crimée.

Les alliés vont établir un hôpital à Smyrne et un établissement pour les convalescents à Rhodes.

Les Russes rapportent que de nombreux déserteurs des alliés passent dans leurs rangs.

Une lettre d'Odessa, du 9, dit : — " La Russie prendra bientôt l'offensive en Crimée, ayant reçu les renforts nécessaires."

Un grand nombre de troupes russes ont reçu l'ordre de se concentrer à Pérécop, dans la vue d'attaquer Eupatoria.

On rapportait à Vienne, le 25, qu'une bataille avait eu lieu devant Sébastopol dans laquelle les Russes avaient été victorieux ; mais des nouvelles authentiques reçues le lendemain de Blaklava contredirent ce rapport.

On assurait positivement que les troupes d'Omer Pacha commenceraient leurs opérations le 18 janvier, en avançant, sous la protection de l'artillerie de la flotte, le long de la côte.

Le dernier convoi turc est parti de Varna le 14 pour Balaklava.

Une lettre de Constantinople dit que le navire français *Henry IV*, de 80 canons, qui s'est échoué le 14 nov., a été converti en fort et est d'un grand usage pour les alliés.

De nouveaux cas de mal-administration dans le commissariat anglais sont constamment dévoilés.

On a reçu à St. Petersbourg le 27 janvier une dépêche télégraphique de Menschikoff datée du 17, ainsi conçue :

Les opérations du siége n'avancent pas. Les 13 et 15 nous fîmes deux sorties heureuses dans lesquelles nous fîmes 14 anglais et 9 français prisonniers.

Les alliés eurent beaucoup de tués. Un des déserteurs dit que les Turcs sont traités avec très peu de considération par les alliés.

La *Patrie* dit que le récent passage du Danube par les Russes a été cause que l'Autriche a demandé des explications à Gortschakoff, et que des ordres ont été envoyés au comte Caronini pour empêcher les Russes de recommencer une compagne dans la Dobruscha.

Les amiraux ont déclaré les ports de la Mer Noire et de la Mer d'Azoff dans un état de blocus rigoureux et ont capturé plusieurs navires chargés de provisions pour les Russes.

Le vapeur à hélice *Black Sea*, ayant à bord les câbles du télégraphe sous-marin destiné à joindre Varna et Balaklava avait relâché en avaries à Kamiesch.

La nomination d'Ismaïl Pacha au commandement de l'armée de l'Anatolie avait produit le meilleur résultat sur les troupes.

Les Turcs avaient ouvert une communication avec Schamyl dont les forces montent à 20,000 hommes.

Le prince Peratyski, lieutenant Polonais dans les gardes russes avait déserté chez les Turcs.

Le bruit de la mort de Schamyl s'est répandu chez les Turcs.

Les conférences auront probablement lieu le 6 février.

On parle de différentes manières quant au plan des négociations, mais on ne doit pas attacher une grande importance à ces suppositions.

Voici l'interprétation que la Russie donne des quatre propositions :

1o. Abolition du protectorat Russe sur la Valachie et la Moldavie, ces provinces étant placées sous la garantie des cinq puissances.

2o. Libre navigation du Danube.

3o. Révision du traité de 1841. Attacher plus complétement l'empire Ottoman au maintien de l'équilibre européen.

4o. Garantie collective des cinq puissances pour la conservation des religions et privilèges des différentes communions chrétiennes sans distinction des formalités de cultes.

La Prusse réclame le droit de participer au congrès de Vienne en sa qualité de Grande Puissance Européenne, et a envoyé une protestation aux cabinets de Vienne, Paris et Londres contre toute résolution passée en cette conférence sans sa participation.

SARDAIGNE.—Les troupes fournies par la Sardaigne sont au nombre de 40,000 hommes de toutes armes.

La reine de Sardaigne est morte à Turin le 20.

GRANDE BRETAGNE.—Le parlement s'est réuni le 23. La résignation de lord John Russel avait été acceptée par la Reine le 12. Il a donné dans le parlement des explications à ce sujet.

L'enrôlement des Suisses continue lentement.

Miller et Thompson ont suspendu leurs paiements, principalement à cause de pertes éprouvés dans le commerce Australien. Déficit £60,000.

Le bruit courait à la Bourse que d'autres faillites étaient imminentes. Home, Eager et Cie., ont failli, déficit £130,000.

Surriff et Sharp, négociants en fer à New Comnock, Ecosse, ont failli pour une somme considérable.

—Le *Moniteur* contient plusieurs articles de félicitation sur les succès de l'emprunt français. Il paraît que 1,500,000,000 de francs ont été mis à la disposition du gouvernement.

Le prince Napoléon a quitté Constantinople le 12, à cause de sa mauvaise santé.

Certains bruits de différentes parties de l'Espagne donnent l'indication d'une prochaine insurrection carliste.

AUTRICHE.—L'on remarque toujours une grande activité au département de la guerre.

On pense que la Prusse cèdera aux demandes que lui fait l'Autriche de mobiliser son armée si elle rencontrait de l'opposition dans la Diète.

Nous avons des nouvelles de Chine datées du 12 décembre. Les affaires politiques dans les provinces méridionales étaient dans une situation plus critique que jamais. Les autorités de Canton avaient officiellement demandé assistance aux consuls anglais et américain.

NOTICES SPECIALES.

DESTRUCTEUR DE DOULEUR—Chaque jour nous apporte de nouvelles preuves de l'efficacité de cette préparation. Dans les cas où un désordre d'estomac, de foie et des poumons, est combiné avec une grande débilité, une faiblesse nerveuse et une grande mélancolie, ses effets sont très salutaires et étonnants.—*Voir l'annonce.*

PILULES DE FOIE DU DR. MCLANE.—Voici un des certificats que nous recevons chaque jour de nos concitoyens :

New-York 1 aout 1852.

Je certifie que j'étais parfois sujet à de grands maux de tête quelquefois si violens que je ne pouvais reposer ni le jour ni la nuit. J'entendis parler des *Célèbres Pilules de Foie du Dr. McLane*, et je m'en procurai une boite ; je pris deux pilules en me couchant pendant deux soirs, et *elles me guérirent complétement.* Il y a déjà assez longtemps de cela et depuis je n'ai jamais éprouvé de mal de tête.

P. S.—Le Vermifuge et les Pilules du Dr. McLane peuvent être achetés dans toutes les apothicaireries respectables de cette ville.

Les acheteurs auront le soin de demander le Vermifuge et les Pilules pour le foie du Dr. McLane.—Il y a d'autres Vermifuges et d'autres Pilules, mais ils sont comparativement sans valeur. 24

Eau de Plantagenet.

—Le tems lourd et humide que nous avons eu dernièrement a occasionné beaucoup de malaises, comme les rhumes, attaques bilieuses, etc. L'un des plus simples et des meilleurs remèdes pour cela, est l'Eau de Plantagenet, dont quelques verres pris dans le cours de la journée ne manquent jamais de corriger tout dérangement du système provenant de cette cause. On peut s'en procurer au Dépot, No 4, Place d'Armes.

AVIS.—Comme on a essayé d'introduire d'autres Eaux dans le public comme étant des Eaux de Plantagenet, il est important que le public sache que le seul dépôt à Montréal, pour la vente de cette Eau, est au

No. 4, Place d'Armes.

Où tous les ordres, pour l'intérieur ou l'exportation, seront promptement exécutés.

FETE DES ARTISANS.

LE COMITÉ DE
L'INSTITUT DES ARTISANS
A l'honneur d'annoncer que la
TREIZIÈME.
GRANDE FETE ANNUELLE
DE
L'INSTITUT
Aura lieu dans la
SALLE BONSECOURS,
MARDI SOIR,
LE TREIZE FÉVRIER PROCHAIN.

Le Fauteuil sera pris à HUIT heures

DES DISCOURS seront prononcés par plusieurs messieurs.

LA BANDE DE CUIVRE " Nunn's Sax Cornet" jouera, durant la soirée, plusieurs pièces nouvelles et favorites.

UNE BANDE DE QUADRILLE, sous la direction de MM. Prince et Maffré, assistera à la réunion.

MUSIQUE VOCALE par plusieurs amateurs bien connus.

On prépare expressement pour cette occasion de nouvelles et magnifiques DÉCORATIONS

LES RAFRAICHISSEMENTS seront fournis par M. Alexander, et des mesures seront prises pour assurer le confort dans les Salles de Rafraichissements.

Les arrangements pour les habits seront sous la surintendance ordinaire.

Des Billets pour messieurs 6s 3d. Dames 3s 9d. (y compris les rafraichissements) peuvent être obtenus aux magasins de musique de MM. Prince, Herbert, Seebold ; chez MM. Dawson, Sadlier et Armour, libraires ; R. Thomas, épicier ; A. Ramsay, peintre ; Alexander, confiseur, et à l'Institut. Les Membres qui voudront se prévaloir de leurs privilége devront prendre leurs Billets à l'Institut.

31 janv. 5

BAZAR.

LUNDI et MARDI, 12 et 13 du courant, il y aura un BAZAR à LAPRAIRIE, en faveur des personnes âgées et infirmes et des orphelines de la Maison de la Providence de cette paroisse.

7 fév. 7

Soirees Litteraires a Laprairie.

IL y aura MERCREDI, JEUDI et VENDREDI, les 14, 15 et 16 Février courant, aux salles de la SOCIETE LITTERAIRE du VILLAGE de LAPRAIRIE, des SOIREES LITTERAIRES durant chacune desquelles T. J. J. LORANGER, Ecr., représentant du comté, fera UNE LECTURE OU UN DISCOURS, après quoi il y aura représentation de COMEDIES TRÈS POPULAIRES.

7 fév. 7

BAZAR.

UN BAZAR pour l'œuvre de la Société St. Vincent-de-Paul, dans le Quartier St. Jacques, aura lieu dans la Salle de l'Ecole St. Jacques, les MERCREDI, JEUDI et VENDREDI, 14, 15 et 16 courant. Les personnes qui auraient des articles à envoyer à ce Bazar sont priées de les déposer chez Mme. Toussaint Lecompte, rue Mignonne, près de la rue St. Denis.

10 fév. 8

A LOUER.

DEUX HAUT-COTÉS d'une Maison en Briques à deux étages, contenant chacun six appartements.

—AUSSI—

DEUX BAS-COTÉS (rez-de-chaussée) de la même Maison, contenant chacun cinq appartements.

Cette Maison est située sur le côté Ouest de la rue des Allemands, entre les rues Ste. Catherine et Mignonne, à 8 minutes de marche du centre de la ville. Elle a été construite avec soin et l'on y trouvera tout le confort désirable. Tous les environs sont élégamment construits, proprement entretenus et habités par une population paisible et à l'aise.

S'adresser à
JOSEPH DOUTRE,
Avocat,
Rue St. Gabriel, No 16.

10 fév. 8

A LOUER.

UN COTTAGE en Brique, de Six appartements, sur la rue Brock, faubourg de Québec, avec Jardin et dépendances.

—AUSSI—

UNE MAISON à Deux Etages à Quatre Côtés, sur la rue Ste. Marie, près de la traverse de Longueuil, cette Maison est avantageuse pour le commerce.

S'adresser à M. JULES BOURBONNIÈRE, à Upton, ou à
J. B. BOURBONNIÈRE, N. P.
Montréal.

10 fév. 8

ACTE SEIGNEURIAL DE 1854
AVEC TABLE ALPHABETIQUE,
ET CONTENANT LA SUBSTANCE DES PROCEDES
DE LA CONVENTION ANTI-SEIGNEURIALE
DE MONTREAL :
PRIX 80 SOUS
12 Chelins la Douzaine.

A VENDRE à Montréal chez MM. Fabre et Gravel, Z. Chapeleau, J. B. Rolland, Beauchemin et Payette, J. M. Lamothe, B. Dawson et au Bureau du *Pays.*

31 janv. 5

Loterie.

LA LOTERIE de J. M. LAMOTHE, aura lieu SAMEDI SOIR prochain, à sa Librairie, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire.

7 fév. 7

GRANDE LOTERIE.

LA LOTERIE de M. CHARLES LAPIERRE aura lieu LUNDI, le 26 courant, à UNE heure, P. M., dans la MAISON DE POMPE, No 66, rue des Allemands.

On pourra se procurer des billets chez M. JEAN GROTHE, rue Craig.

7 fév. 7

LOTERIE

LE Soussigné a l'honneur d'annoncer qu'il fera, le 20 FEVRIER courant, une LOTERIE des objets suivans :

PRIX.	£.	s.	d.
1er.—1 Beau Sofa valant.....	13	0	0
2e.—1 Pendule.....	2	10	0
3e.—1 Suberbe Fusil.....	1	10	0
4e.—1 Pistolet.....	0	10	0

Ces prix seront tirés par 90 Souscripteurs à 5 chelins chaque, et celui qui gagnera le Sofa aura $5 à payer en sus du prix de son billet. A la suite du tirage, il y aura un magnifique bal donné gratis aux Souscripteurs.

Billets, 5s, dont la moitié payable en les prenant, et l'autre moitié lors du tirage. On peut s'en procurer chez M. T. Durocher, No 34, rue St. Laurent.

E. MAYER.

7 fév. 6

N. B.—Aucun billet ne sera vendu lors du tirage.

REQUISITION.

A GEORGE BROWNE, ECUIER,
ARCHITECTE.

MONSIEUR,

NOUS, Soussignés, Electeurs dans le QUARTIER CENTRE, désirons que vous nous représentiez dans le Conseil-de-Ville, et en conséquence nous vous prions de vous porter candidat à cet effet pour la prochaine élection, et nous vous engageons par la présente à faire tous nos efforts pour assurer votre élection.

Nous sommes,
Monsieur,
Vos obéissants serviteurs,

A H David, M D	J Crawford, M D
Thos Mussen	John Levey
Théodore Lyman	Nathan Samuels
S Jones Lyman	P D Brown
Thos Guérin	A McEwen
Alex A Stevenson	T McEwen
J Grathern	James Moore
Richard Holland	William Benjamin
J Wurtelle	Joseph Knapp
John Palmer	Chas Gallibert
David Mann	John O Brown
B Brewsler	Duncan Robertson
Wm Gettess	Jno Crawford
Thomas Crathern	W R Hibbard
Charles Grath	Joseph Doutre
Rice Sharpley	Thos Costen
Alfred Nelson	T Morcland
Chas F. McCallum	Henry Prince
James Parkin	John Peacock
Rollo Campqell	Wm Dangerfield
David Bansley	L N Duverger
L O Franchere	Leopold Mayer
Champbell Bryson, Jr	Louis Gérard
J H Webster	Paul Hua
Isaac Moffart	Geo W Stephens
S Silverman	J Peddian
Thomas Broome	

REPONSE.

MESSIEURS,

A VOTRE Réquisition flatteuse, si nombreusement signée, je réponds avec bonheur, et tout en vous remerciant pour ce gage de votre estime et de votre confiance, j'espère que, si je suis élu, vous ne regretterez pas votre choix.

Je suis, Messieurs,
Votre dévoué,
GEORGE BROWNE.

Montréal, 10 fév. b—s—8

DAGUERREOTYPE.

M. BUXTON, tout en remerciant ses amis et le public pour l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'ici, a l'honneur d'annoncer qu'il prendra les

Portraits au Daguerreotype,

avec la Boîte, jusqu'au 1er Mars, pour UNE PIASTRE chaque.

Son Atelier est No 304, rue Notre-Dame, à trois portes de la rue McGill.

10 fév. d—8

A LOUER,
L'HOTEL BERNARD,
TROIS-RIVIÈRES.

POUR deux ans, à partir du 1er mai, et plus, en s'entendant avec les mineurs et la propriétaire actuelle, par après.

L'établissement est vaste, bien situé et bien connu du public et des voyageurs.

Les écuries sont bonnes et spacieuses.

La maison est éclairée au Gaz.

S'adresser au soussigné, Avocat et Procureur, à Trois-Rivières.

AIMÉ DESILETS.

Trois-Rivières, 27 janv. 4

Le *Journal de Québec*, le *Pays*, le *Morning Chronicle* et le *Transcript* sont priés de reproduire jusqu'à nouvel ordre.

CUIVRE DEMANDÉ.

LE Soussigné paiera le plus haut prix COMPTANT, pour du CUIVRE JAUNE et ROUGE.

ROBERT MITCHELL,
Fondeur en Cuivre, etc.,
Rue St. Henry et Marché à Foin.

7 fév. aa—7

Vente par Autorite de Justice.

A être adjugé et vendu au plus haut et offrant enchérisseur à la porte de l'Eglise de la paroisse St. Louis de Gonzague, à 10 heures du matin, LUNDI le 26 FEVRIER courant, après publications ordinaires au dit lieu les trois dimanches précédents :

LA TERRE de SAMUEL BURSELL et de ses six enfans, située en la dite paroisse, en la 3me concession de North Georgetown, en la seigneurie d'Annfield, et étant la moitié Sud-est du No. 4, en la concession susdite, ayant 2¼ arpens de large sur 20 de long, avec une maison, une grange, écuries, boutique de forge et autres bâtisses dessus érigées, et 35 arpens déserté, le tout en bon état.

Environ sept douzième du prix, payables à demande, les 5 autres douzièmes à rester à intérêt entre les mains de l'acquéreur jusqu'à la majorité des 5 enfans mineurs, pourvus par mariage, ou qu'il en soit autrement ordonné en justice d'être payés.

Plus amples conditions seront énoncées au jour de la vente ou avant, du Soussigné

L.S. SARAULT, N. P.

Montréal, 7 février 1855. cs—7.

Vente par Autorite de Justice.

A être adjugé et vendu au plus offrant enchérisseur, à la porte de l'église de St. Louis de Gonzague, à ONZE heures du matin, LUNDI le 26 de FEVRIER courant, après les publications ordinaires au dit lieu des trois Dimanches précédents :

1er. LA TERRE de WILLIAM BURSELL et de ses sept enfans mineurs, située en la dite paroisse, en la 2de concession de North Georgetown, en la Seigneurie d'Annfield, et étant la moitié Sud-Est du No 5 en la dite concession, ayant 2¼ Arpens de large sur 20 de long, avec une MAISON, une Grange, écuries, remise et autres bâtisses dessus construites, et 40 arpents déserts, le tout en bon état.

A être adjugé et vendu au plus offrant enchérisseur à la porte de l'Eglise de la paroisse de St. Clément, à ONZE heures du MATIN, MERCREDI, le 28 FEVRIER courant, après les publications ordinaires au dit lieu les trois dimanches précédents :

2o. LA TERRE de WILLIAM BURSELL et de ses sept Enfants mineurs, située en la paroisse de St. Clément, en la première concession de North Georgetown, en la seigneurie d'Annfield, ayant 2¼ arpents de large sur 20 arpents de long, avec une Grange neuve dessus construite, presque toute désarrée, et en bon état.

Environ moitié du prix payable à demande, l'autre moitié à rester à intérêt entre les mains de l'acquéreur jusqu'à la majorité des Sept Enfants mineurs, ou jusqu'à pourvus mariage, ou jusqu'à autrement ordonné en justice d'être payés.

Pour plus amples conditions à être connues le jour de la vente ou avant, du Notaire soussigné.

LS. SARAULT, N. P.

Montréal, 7 fév. 1855. cs—7

CHERRY PECTORAL D'AYER.

POUR la prompte guérison des Rhumes, Toux, Maux de Gorge, Bronchites, Coqueluche, Asthme et Consomption, ce remède est universellement reconnu comme le meilleur pour toutes sortes de maladies Pulmonaires. Son mérite est si grande et ses cas de guérison si nombreux, que presque toutes les parties du pays abondent en personnes connues publiquement, qui ont été guéries de maladies sérieuses et même désespérées par son usage. Quand on l'a essayé une fois, sa supériorité sur les autres médecines est trop apparente pour ne pas être observée, et là où ses vertus sont connues, le public n'hésite pas à le choisir comme antidote aux désastreuses maladies des organes pulmonaires si communes sous notre climat. En en faisant usage à temps, beaucoup, ou plutôt toutes les maladies des poumons ou de la gorge sont arrêtées, et des milliers sont préservés d'une mort prématurée chaque année. Aucune famille ne devrait s'en passer, et celles qui négligent de s'en pourvoir, pourront s'en repentir lorsqu'il sera trop tard. Il est inutile de donner des preuves par écrit de l'efficacité du Cherry Pectoral—il y a des preuves vivantes partout. Mais ceux qui désirent lire le témoignage des personnes qui ont été guéries et sauvées de la mort les trouveront dans mon Almanach Américain, que les agents fournissent gratis à tous ceux qui en veulent.

Préparé par le Dr. J. C. AYER, Chimiste, Lowell, Mass, et en vente chez tous les Pharmaciens des Etats-Unis et du Canada.

3 fév. a|m—an—89

COKE.

COKE LIVRE A $6 LE CHALDRON,
AU
BUREAU DU GAZ,
RUE GABRIEL,

3 février. 6

"LE SEMEUR CANADIEN."

CE journal est consacré à la bonne Littérature, à l'Education, aux Sciences, à l'Agriculture, aux Nouvelles, et plaide la cause des justes droits du peuple et celle du Christianisme Evangélique, le principal soutien de la liberté.

Il vient d'entrer dans la Cinquième année de son existence, et paraît toujours le VENDREDI de chaque semaine.—Le format en est agrandi, et le Prix de l'abonnement est maintenant de SEPT CHELINS ET DEMI par année.

L. AUGER,
Gérant.

3 fév. 6

"COMMERCE DE CHAUSSURES,"

LASTINGS, Laine et Union
Draps Italiens
Doublure Blanche et Brune
Fil à Cordonniers
Soie à Coudre pour Machines
Fil " "
Et un bon assortiment de toutes sortes d'articles en main.

N. S. WHITNEY.

20 janv. f—2

FAIENCE, VERRERIE ET POTERIE,
En Gros et Detail,
117, RUE ST. PAUL.

LES Soussignés ont un grand assortiment de FAIENCE FINE ET COMMUNE, qu'ils vendront à Bas Prix.

THOMSON ET MINCHIN.
Successeurs de R. Anderson.

24 janv. aa—142

HOTEL YAMASKA
ST. HYACINTHE.

MLLE PAGEAU, en offrant ses sincères remerciemens pour l'encouragement libéral que cet établissement a reçu pendant qu'il était sous la direction de son frère, à l'honneur d'annoncer qu'elle CONTINUERA LES AFFAIRES au nom de la succession, et que les voyageurs trouveront toujours, comme par le passé, tout le confort désirable dans sa maison.

3 fév. am—6

AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS seront reçues, au Bureau du Soussigné, pour l'entreprise des travaux de MA

CHEMIN DE FER DU VERMONT.
ARRANGEMENT D'HIVER.

LES TRAINS de PASSAGERS partiront de Rouse's Point, à 11h. A. M. et à 6h. P. M., ou à l'arrivée des Trains de Montréal.

Les Passagers venant par le Chemin de Fer du Champlain pour le Train de 11h. se rendant à Troy le même soir, ou à Montpellier ou Northfield pour y coucher.

Les Passagers venant par la même voie pour le train de 6h. couchent à Burlington, et se rendent à BOSTON, NEW-YORK et les stations intermédiaires, *arrivant à Boston plus tôt que par toute autre route*, et à New-York le même soir.

C'est la seule route par laquelle on puisse prendre un BILLET DIRECT.

Pour billets, informations, etc., s'adresser à
PAUL MONDOU,
Agent, 63, rue des Commissaires.
17 janv. aa—64

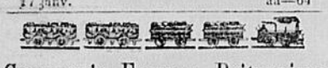

Compagnie Express Britannique et Nord Americaine.

DES MESSAGERS partent TOUS LES JOURS pour les TOWNSHIPS de l'EST, PORTLAND et BOSTON, à SIX heures A. M., et TROIS heures P. M.

A SIX heures P. M., pour QUÉBEC.

A NEUF heures A. M., pour BYTOWN, KINGSTON, BELLEVILLE, TORONTO, HAMILTON, STE. CATHERINES, LONDON et WINDSOR.

D. DEFOREST, Agent,
53, Grande Rue St. Jacques.
6 juil. aa—64

BOIS DE CORDE

A VENDRE dans les Cours au coin des rues St. Laurent et Craig, et de la rue St. Constant,—

1000 Cordes de Bois,

Consistant en

ERABLE	$6½
MERISIER	5½
BOIS MELE	5
EPINETTE	4½

LAURENT PARIS.
31 janv. am—5

AVIS.

TOUTES les personnes qui sont endettées envers la succession de feu P. P. LACHAPELLE, écr., pere, en son vivant de la Côte des Neiges, sont par les présentes averties de PAYER sans délai à P. P. LACHAPELLE, écr., fils, du Sault-au-Récollet, Procureur des Héritiers Lachapelle.
16 déc., 1854. bm—139

VENANT D'ETRE REÇUS
LA PROVISION HEBDOMADAIRE
d'Huitres Fraiches
EN BARILS, PAR
R. THOMAS,
35 Grande rue St. Jacques.
17 janv. aa—77

JOS. AMIOT,
NOTAIRE.

Tient son Etude à Montréal, rue Lagauchetière, No. 75.
21 nov. 129

COTONS INDIGENES.

COTON à DRAPS des Moulins St. Laurent
Cotons Jaunes Anglais
Do do Ecossais
En balot ou en pièce à bas prix.
JOHN DOUGALL,
255, Rue St. Paul.

MARCHANDISES DE TAILLEUR.

DRAPS EXTRA SUPERFINS, Doeskins, Tweeds, Satinettes et Vestings
Alpaca Noir Lustré (très fin) Casbans, Batistes et Toile Ecrue
Soie à Coudre, Fil, Boutons, Bretelles, Mouchoirs, etc., etc.
A vendre à bas prix par
JOHN DOUGALL,
255, rue St. Paul.
18 nov. aa—22

AVIS.

LE Soussignéen offrant ses sincères remercimens à ses pratiques pour l'encouragement libéral qu'il a reçu depuis qu'il a commencé des affaires comme CAROSSIER, les informe qu'il discontinue maintenant en faveur de M. MARTIN GRAVEL, pour lequel il sollicite la continuation de l'encouragement qu'il a reçu.
CLOVIS LEDUC.

MARTIN GRAVEL,
Fabricant de Voitures,
No. 60, RUE ST. ANTOINE.

PREND la liberté d'annoncer qu'il a loué la bâtisse ci-dessus, ci-devant occupée par M. LEDUC, où il aura constamment un assortiment de Voitures d'Hiver et d'Eté, telles que Voitures Couvertes et Ouvertes, Buggys et Sleighs de toutes sortes, des meilleurs matériaux et main-d'œuvre, et convenables pour les moyens de chacun.
7 nbvembre. cm—123.

LIBRAIRIE & RELIURE
DE ZEPHIRIN CHAPELEAU,
du coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Liste des articles que l'on trouve à cette adresse.

LIVRES d'Ecole, de Prières, de Dévotion, d'Histoires, de Comptes, de Mémoires, Papier à Ecrire assortis, de Dentelle, à Musique, Soie diverses couleurs, pour faire les fleurs, Argent et Doré, Enveloppes, Tapisseries, Plume d'oie et d'acier, Manches de Plumes, Crayons de Mine, Cire à Cacheter, Oublies, Ardoises, Crayons do, Savon d'Odeur, Parfumeries, Lunettes, Crucifix, Cartons d'Autel, Préparation pour la Messe, Action de Grâce, Cartes d'Aspersion, Chapelets Ordinaires et en Argent, Boîtes pour Chapelets, Médailles Ordinaires et d'Argent, Bénitiers, Statues Jésus Docteur, de la Ste. Vierge, de St. Jean-Baptiste, de l'Ange-Gardien, de St. Pierre, Cartes Géographiques, Cahiers de Dessin, Modèles d'Ecriture, Images Dentelles, Cadres pour Images, Images de Saints et Saintes en cartes, Journaux d'Ecole, etc.

RELIURE DE TOUT GENRE SUR COMMANDE.
15 nov. aa—54

A VENDRE
40,000 PIEDS DE PIN CARRÉ
5,000 do PRUCHE en PLANCHES
6,000 do ORME CARRÉE
BOIS DE CONSTRUCTION de toutes dimensions fournis à ordre.

Un assortiment général de BOIS SCIÉ Poli et non Poli, constamment en mains.

PLANCHES DE CHÊNE de 1¼, 2 et 3 pouces maintenant en mains.

SCIAGE ET POLISSAGE faits sous le plus court délai.

JAMES DOUGLAS,
Moulin à Scie et à Polir,
Vis-à-vis la rue William et le Canal, à l'Ouest de la rue McCord.
7 sept. fm—98

A VENDRE.

LE STEAMER "RICHELIEU,"

(Faisant autrefois le service entre Montréal et Chambly, et dernièrement entre Montréal et Cornwall.)

Longueur, 130 pieds ; Largeur du Bau, 17 pieds; Profondeur de la Cale, 7 pieds ; Degré de Vitesse, 10 milles à l'heure.

Il porte 80 Tonneaux et 40 passagers de Chambre.

S'il n'est pas vendu avant le 20 février, il sera OFFERT A l'ENCAN à Montréal, MARDI, le 27 Février.

Le Bateau peut être vu chez D. et J. McCARTHY et Cie., Sorel.

S'adresser à
CAMPBELL ET WILLIAMSON.
24 janv. bm—3

Service d'Hiver a Portland.

LA COMPAGNIE CANADIENNE
DE
NAVIGATION A VAPEUR
SOUS CONTRAT AVEC LE
Gouvernement Provincial Canadien de Sa Majesté.

BUREAUX DE LA COMPAGNIE:
No. 3, Royal Insurance Buildings, North John Str.
LIVERPOOL.
WILLIAM RUDD, Secrétaire.

Vapeur de Portland a Liverpool.

LES Puissans Steamers à Hélice de Première Classe de la Compagnie—
OTTAWA..... Capt. J. B. ATKINS.
CLEOPATRA.... Capt. SALT.
CHARITY ..... Capt. W. PATON.
ERIE, Neuf ..... Capt. ——
HURON, Neuf..... Capt. ——
ONTARIO, Neuf.. Capt. ——
SARAH SANDS, Frété, Capt. W. ILSLEY.

L'un des steamers ci-dessus nommés PARTIRA de PORTLAND le 5 de JANVIER, de FÉVRIER et de MARS.

TAUX DE PASSAGE :

DE PORTLAND A LIVERPOOL.		LIVERPOOL A PORTLAND ET MONTREAL.	
1ère Classe,	$85	1ère Classe,	26 Guinées.
2nde do	$60	2nde do	14 do
3ème do	$30	3ème do	8 do

Les Passagers de Troisième Classe seront pourvus de Provisions, mais non de Lits ou de Literie.

Le steamer a un Médecin.

Pour Fret ou passage, s'adresser à
LAMONT ET McLARTY,
21, Water Street, Liverpool.
Et à DAVID BELLEHOUSE,
Portland, Montréal et Québec.
19 déc. 140

PLACEMENT AVANTAGEUX.

SERONT VENDUS à constitut, dans le cours de l'été prochain, environ 150 LOTS, propres à construction, en cette ville, dans une position des plus avantageuses pour des résidences privées.

Ces lots se trouvent situés sur les rues Ste. Catherine et Amherst déjà ouvertes, et sur la prolongation projetée des rues Mignonne, St. Nicolas Tolentin et Sherbrooke. Ces rues doivent être prolongées très prochainement.

Ces lots, par leur position très rapprochée de divers établissements publics, et leur proximité des dépôts que va faire construire immédiatement la compagnie du chemin de fer de Montréal et Bytown, méritent l'attention des spéculateurs ou des personnes qui voudraient s'assurer une résidence commode.

Le canal projeté et dont l'exécution ne peut être retardé longtemps, traverse la propriété ainsi offerte en vente dans toute sa largeur, et donnera aux lots achetés une valeur incalculable.

Pour le plan et les conditions, s'adresser à
JOSEPH BELLE, N. P.,
Rue St. Lambert.
Ou aux soussignés,
J. H. TERROUX,
F. ST. JEAN.
16 déc. cm—139

MEUBLES DE MENAGE,
T. M. POULIN,
20, GRANDE RUE ST.-JACQUES, 20,

A constamment en mains un assortiment supérieur de
MEUBLES DE GOUT
EN ACAJOU, BOIS DE ROSE,
Noyer Noir, Erable Piqué,
PLAINE ONDÉE, ETC., ETC.,
dont il disposera à des
PRIX TRES REDUITS.
5 sept. aa—97

Bouteilles a Sels d'Odeur.

VENANT D'ÊTRE REÇUS, un grand Assortiment de BOUTEILLES à SELS à COUVERTS D'ARGENT.

—AUSSI—

Peignes d'Ecaille de Tortue de toutes sortes.
Brosses do do
S. J. LYMAN.

Respirateurs.

VENANT D'ÊTRE REÇUS, quelques RESPIRATEURS de JEFFREY pour préserver les Poumons, de divers patrons et prix.
S. J. LYMAN,
Place-d'Armes.
31 oct. aa—146

VINS ET EPICERIES.
LAMOTHE & FRERE,
No. 202, Rue St. Paul,
MONTRÉAL.

ONT en mains un asortiment général d'EPICERIES, et des meilleurs qualités de VINS et EAUX-DE-VIE, tels que ;—
Champagne de Moet et Chandon ; Grand Vin d'Angleterre, Fleur de Sillery, de la première qualité.
Vins du Rhin de Henkell et Cie., Moselle et Hock Mousseux.
Vins Clairets de Foke et Brandebourg, de toute description.
Cordiaux de Hultskan, Tool et Molyn, des meilleures qualités.
Meilleures Eaux-de-Vie Champagne, de 1842, 45, 48, 49, 50 et 54.
Madère, Cherry, Porto, Canarie, Sicile, Bourgogne, Malaga, etc., etc.
8 août. aa—51

MOULINS A BATTRE.

LES Soussignés MANUFACTURENT et ont toujours a VENDRE à leur boutique, Ecluse St. Gabriel, des MOULINS A BATTRE et A SCIER de la force d'UN ou DEUX CHEVAUX, faits d'après les patrons les plus approuvés, et garantis aussi bons sous tous rapports que ceux qu'on peut se procurer ailleure.

Ayant fait quelques améliorations dans leurs moulins cette saison, les soussignés sont certains de pouvoir fournir à leurs pratiques des MOULINS A BATTRE qui feront de meilleurs ouvrages et avec plus de facilité pour les Chevaux, que tous ceux qui ont été vendus jusqu'ici.

Toutes personnes sont invitées à aller examiner leurs moulins.

L'ouvrage vendu à leur boutique est toujours garanti.

On répondra promptement aux communications par la malle et on donnera avec plaisir toute information au sujet de ces moulins.
J. ET D. SMITH.
3 août. fm—aps—53

1855.

JAMES ARLESS,
Constructeur de Maisons, Navires et Bateaux a Vapeur

INFORME ses amis et le Public qu'il CONTINUE à conduire ses AFFAIRES dans la même Bâtisse où il est établi depuis trois ans, (la Maison de R. Morton, écr.) où il est prêt à entreprendre toutes sortes de travaux de MAISONS, NAVIRES et BATEAUX à VAPEUR, à des conditions raisonnables et avec célérité.

Il offre ses sincères remercimens aux Propriétaires et Capitaines de Vaisseaux pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu durant les quatre dernières années, et il en sollicite la continuation.

—IL A AUSSI EN MAINS—

Un Fonds de BBOUETTES, BRANCARDS, BARRES de CABESTAN, etc., etc.

OUVRAGES DE VILLE.

N. B.—Les Ouvrages de Ville seront, comme à l'ordinaire, promptement exécutés.
No. 19, Rue Nazareth, près du Canal.
20 janv. fm—2

SAISON DES FETES !
G. MOCHRIE,
21, *Rue Notre-Dame, près l'Hôtel Donagana.*

GATEAUX, PATISSERIES et SIROPS, en grande variété, des meilleurs formes et qualités, aux
PLUS BAS PRIX POSSIBLES.
Les PARTIS de NOCES et SOIREES de toutes sortes pourvus avec promptitude et à conditions modérées.
19 déc. bjm—140

AVIS.

LE Soussigné a transporté son Magasin au No. 163, RUE ST. PAUL, où il a en mains et offre en vente un assortiment étendu d'ÉPICERIES, VINS, BRANDIES, PEINTURES, etc., etc.
H. L. SHARING.
21 sept. 104

THES FRAIS.

A VENDRE par le Soussigné,
700 paquets THÉS, comprenant Jeune Hyson, Impérial, Poudre à Canons, Souchong, Twanky et Hyson Twankay.
H. L. SHARING.
26 sept. 106

VENTE A BON MARCHE,
J. E. LAFOND,
117, RUE NOTRE-DAME **117,**

M. LAFOND ayant pris arrangement avec des agents de LONDRES et de PARIS afin de lui choisir un assortiment considérable de Marchandises de Goût et de Fantaisie, pour le printemps prochain, informe le public et ses amis qu'il commencera LUNDI le 4 DECEMBRE, et les jours suivants, à vendre SANS RESERVES son splendide assortiment de marchandises sèches à une grande réduction sur le prix coutant.
28 nov. aa—53

Chandelles.

50 Boites Belmont Spermacetti
do do Anglaises.
A vendre par
EDOUARD MASSON.

SUCRE RAFINE'.

10 Bets Sucre Rafiné de McFee
A vendre par
EDOUARD MASSON.

INDIGO DE MADRAS.

5 Boites de Qualités Supérieures
A vendre par
EDOUARD MASSON.
7 déc. 136

CHARBON ANTHRACITE.

A VENDRE par le Soussigné—CHARBON LEHEIGH et LAKAWANA en Bloc, à Fournaise, à Grille, Raug, à Poêle et Ecrasé, par chargement, ou en lots pour convenir aux acheteurs.

—AUSSI—

CHARBONS de Newcastle, à Grille et à vapeur.

Au prix actuel du bois, ceux qui se servent du Charbon Anthracite épargneront au moins la moitié des dépenses pour le chauffage.
JOHN M. GILBERT,
5, rue St. Sacrement, vis-à-vis l'Echange.
9 sept. aa—99

AVIS.

LE Soussigné a l'honneur d'annoncer au public que parmi le grand nombre d'Agences dont il s'est chargé il y a celles des Assurances sur la Santé et contre l'incendie des propriétés. Ces deux Assurances étant celles dont l'utilité est aujourd'hui le plus généralement reconnue et incontestée, n'ont pas besoin de recommandation ; d'ailleurs elles prennent des primes si modiques que les fortunes les plus modestes peuvent en acquérir les bienfaits.

On peut s'abonner chez lui à toutes les publications périodiques de Paris, notamment aux journaux si avantageusement connus et tant goûtés, l'*ILLUSTRATION*, le *Journal des Dames*, *Journal des Demoiselles*, etc., etc.

Il a pris des arrangements tels qu'il peut importer des Etats-Unis, d'Angleterre et de France et fournir à ses commettans, dans le plus bref délai, tous livres de Littérature, de Médecine et de Jurisprudence ainsi que tous les Instruments et Cahiers de Musique.

Il peut aussi faire recouvrir surement, avec promptitude, et cela aux moindres frais, toutes créances et argents, tant en ville qu'à la Campagne ; il s'occupe des collections assidûment.

Un superbe Piano à vendre au Bureau.
C. A. ROCHON, Agent,
No. 15, rue Ste. Thérèse.
13 juillet. aa—74

Nouvelle Importation
DE MONTRES, BIJOUTERIES, COUTELLERIE FINE, ETC.
L. P. BOIVIN,

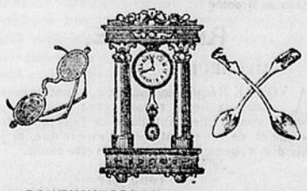

A CONTINUELLEMENT un assortimen de Montres d'Or et d'Argent, Suisses, Anglaises du plus haut fini et des goûts les plus nouveaux ; ces Montres sont particulièrement recommandées au public ; Chaînes longues et courtes de tous les patrons, Cachets, Clefs, Charmes, Médaillons, boites à Miniature, Portes-Cartes d'Argent, de Perles, etc., Bagues et Jonos de Fantaisie, Epingles, Epinglles, Bracelets, Boutons de Chemises, aussi Vaisselle Plaquée, Chandeliers, Huiliers, etc., une riche collection d'objets en papier mâché, Marchandises de goût, etc.

Il a aussi en mains un assortiment complet de Coutellerie, Canifs, Ciseaux et Rasoirs de la célèbre manufacture de Joseph Rogers, de Sheffield.

Le public est respectueusement prié de visiter son assortiment avant de faire ses achats ailleurs.

Coin des rues Notre-Dame et St. Vincent, vis-à-vis le Nouveau Palais de Justice.
2 mai. 45

MAGASIN DE NOUVEAUTES
196, RUE NOTRE-DAME, OUEST, 196,

LE Soussigné, en offrant ses remercimens à ces nombreux amis et au public en général, pour le support libéral qu'il en a reçu avant le feu qui a détruit tout ce qu'il avait, a l'honneur de les informer qu'il a recommencé avec un bel assortiment de Jouets et d'Articles de Fantaisie, Ornemens de Salon, Paniers et Laine de Berlin, et une grande variété d'articles utiles dans sa branche, qu'il vendra à aussi bas prix qu'avant.
E. BROWN.
11 nov. fm—195

LA LANGUE ITALIENNE.

M. E. MORETTI, maitre de Langue Italienne, est arrivé dernièrement de Florence et désire se procurer un nombre limité de PUPILLES, S'adresser à M. JOHN ARMOUR, No. 11, Grande Rue St. Jacques.
12 déc. bm—137

ETABLISSEMENT DE CONFISEUR.
H. DUCHESNEAU
1, *Rue St. Joseph, 2e. porte de la Rue McGill.*

PRÉVIENT le public qu'il a toujours en mains toutes espèces de SUCRERIÉS et articles de fantaisies en sucre, dont il disposera à très bas prix, en GROS et en DÉTAIL.

M. H. D. confectionne lui-même les GOUTTES et le CANDI pour le Rhume, qui ont obtenu un si bon résultat l'année dernière, et dont tous ceux qui en ont usé se sont bien trouvés.

☞POUR ARGENT COMPTANT.
21 nov. cm—129

T. IRELAND,
GRAVEUR ET BOSSELEUR,
ET
FABRICANT D'ENVELOPPES-ANNONCES,
20, Grande Rue St. Jacques,
A côté de MM. Gibb et Cie.,
MONTREAL.

A toujours en mains un splendide assortiment de CARTES de VISITES Anglaises et Françaises, Presses à Sceaux pour les Marchands, Plaques de Portes et de Tombes Blanches et en Cuivre, Cachets, Etampes, etc.
5 janv. fm—145

F. N. HERVEOU,

ANCIEN professeur au HIGH SCHOOL à Québec, bien connu à Montréal pour avoir complété l'Instruction Littéraire, Française et Latine d'un grand nombre de jeunes gens appartenant à des familles haut placées, se propose de donner à domicile un Cours de Littérature et d'Histoire, et tout en expliquant les règles grammaticales, de dieter, un série de correspondances, embrassant toutes les branches du commerce en général.

Il offre aussi son service aux familles anglaises qui désirent apprendre et bien savoir les langues Latine et Française.

On pourra s'adresser chez le Dr. Picault, coin des rues Notre-Dame et Bonsecours.
10 janv. 146

LIQUEURS DE NOEL.

A VENDRE en lots convenables aux acheteurs :
CURAÇOA, Noyau, Manille, Absinthe, Eau d'Or de Dantzic, Maraschino, Eaux de Vie Cherry, Vin de Franboise Canadien.
TOKAY réel, Champagne et Clairets de diverses marques.
MADÈRE, Xérès, Moselle, Bourgogne, Hock, Hermitage, Sauterne, etc.
EAU-DE-VIE, Rum, Whiskey Ecossais, Gin Anglais, etc.
E. KERSTEN,
Coin des rues St. Pierre et Notre-Dame.
22 déc. gs—141

BOIS ! BOIS ! BOIS !

300 CORDES D'ÉPINETTE et autres Bois de chauffage, à Vendre au Clos de MM. PESANT et AREL, coin des rues St. Charles Borromée et Craig.

Les Soussignés invitent surtout les personnes qui ont besoin de BOIS d'EPINETTE de passer à leur Clos avant d'aller acheter ailleurs.

Leur Bois est de la meilleure qualité et ils le vendront à des prix raisonnables. Leur Epinette est surtout d'une qualité supérieure à celle qui ait déjà été apportée sur le marché.
PESANT ET AREL,
Coin des rues St. Charles Borromée et Craig.
22 déc. cm—141

JAMES RICHARD,
MARCHAND TAILLEUR,
(CI-DEVANT CHEZ GIBB ET CIE.,)
Coin des rues St. Jacques et De Bleury

A reçu son ASSORTIMENT D'AUTOMNE comprenant les meilleurs DRAPS ANGLAIS et FRANÇAIS qui sont importés sur ce marché.

Il attire l'attention du public sur ses
Manteaux Gavan et Pardessus Talma,
Hardes de dessus très belles.

Les personnes fournissart leur Drap seront bien servies.

Ordres remplis et Taillés dans les dernières modes de Londres et Paris.
19 oct. aa—116

CUIRS DE BUENOS AYRES
ET DE
MONTEVIDEO.

LE SOUSSIGNÉ attend cet automne, directement de la RIVIERE PLATE et offrira en vente.

10,000 PEUAX DE MONTEVIDEO ET BUENOS AYRES.

☞Pour particularités, à une annonce future.
JESSE JOSEPH.
19 août. 90

A. TELLIER & CIE.
MPORTATEUR
ET
MARCHANDS EN GROS.

ANNONCENT à MM. les Marchands de Montréal et des Campagnes, qu'ils OUVRIRONT, le 1er Mai prochain, un Magasin, Rue St. Paul, Nos. **158, 160** et **162,** dans la maison ci-devant occupée par M. FERDINAND PERRIN.

Ils recevront par les premiers arrivages un assortiment complet de MARCHANDISES SÉCHES choisies par M. A. Tellier lui même sur les différens Marchés d'Europe. Les conditions des ventes seront aussi libérales que celles d'aucune autre maison de Montréal
20 avril. aa—40

HALDIMAND & FRERES,
MARCHANDS FERRONNIERS,
RUES ST. PAUL ET ST. VINCENT,

ONT reçus par tous les bâtiments venant à ce port, d'Angleterre, d'Ecosse, d'Allemagne, etc., etc., un grand assortiment de FERRONNERIE de toutes especes, qu'ils sont déterminés à vendre à très bas prix.
12 août. 8

500 Caisses FERBLANC
2000 caisses de Tôle à Tuyaux et à Couvrir
500 Poêles Doubles et Simples
Fer en barre, Feuillard, Acier, etc., etc.
HALDIMAND FRÈRES.
12 août 87

MEDICAL HALL.

LES Soussignés sont en possession du Remède de Dwight pour la Diarrhée (non le Choléra), qui a été très efficace dans un grand nombre de cas, et un grand nombre de Certificats ont été offerts au Soussignés depuis deux semaines. Aucune famille ne devrait être sans ce remède, principalement celles qui demeurent loin des Docteurs.

A vendre en Bouteilles pour 1s 3d et 2s 6d.
JOHN BIRKS ET CIE.

MEDICAL HALL.

LES Soussignés ont maintenant reçu, par divers navires de Londres, leur Assortiment ordinaire de Drogues, Préparations Chimiques de Londres, Parfums. Savons Parfumés, Brosses à Cheveux, etc., etc. ; aussi, des Brosse sà Dents Supérieures.

Un assortiment choisi de Bouteilles de Toilette

—AUSSI—

Huile de Foie de Morue Pure
Marinades, Moutarde, Sauces au Poisson, Huile à Salade
Câpres, Ananas, Marmelade
Pâte d'Anchois et à Lever
Ketchup au Champignon, etc., etc.
JOHN BIRKS ET CIE.

MEDICAL HALL.

SIROP SUPÉRIEURS de GINGEMBRE
Do do Orange
Do do Lémon
Do do Salsepareille
JOHN BIRKS ET CIE.
11 juil. aa—64

MALADIES DE FOIE,
JAUNISSE, DYSPEPSIS,

FAIBLESSES CHRONIQUES OU NERVEUSES, Mal de Reins, et tous les Maux provenant du Foie ou de l'Estomac, tel que la constipation, hémorroïdes, abondance de sang à la tête, acidité d'estomac, mal de cœur, ardeur de cœur, dégoût pour les aliments, abondance ou pesanteur dans l'estomac, rapports sûrs, affaissements ou battement dans le creux de l'estomac, vertige, oppression, battement du cœur, étouffement en changeant de posture, obscurcissement de la vue, points ou peaux sur les yeux, fièvres ou douleur cruelle dans la tête, défaut de transpiration, couleur jaune de la peau et des yeux, douleurs dans le côté, dans le dos, dans la poitrine, dans les membres, etc., etc., rouge soudain de chaleur, brûlure dans la chair, peuvent être efficacement guérie par la

Absinthe Allemande
DU CELEBRE
DR. HOOFLAND,

Prépar ée par le Dr. C. M. JACKSON, apothicaire d'Allemagne, No. 120, Arch St., Philadel.

Sonpouvoir sur les maladies ci-dessus mentionnées n'est pas surpassé, si toutefois il est égal, par aucune autre préparation dans les Etats-Unis tel que des remèdes attestés dans plusieurs cas où les soins des médecins les plus habiles avaient été inutiles.

Cette Absinthe est digne de l'attention des invalides. Tout en possédant de grandes vertus dans la rectification de la plus vive et de la moindre glande, tout en exerçant un pouvoir pénétrant dans la faiblesse et les affections des organes digestifs, elle est aussi sûre, certaine et agréable à prendre.

CERTIFICATS DU MAINE.

Le Capt. DANIEL ABBOTT, de Brooklyn, Maine, 16 juillet 1853, dit :—" Il y a un an je tombai malade en venant de la Havane à Charleston, C. S. Là je fus soigné pendant dix jours par un Médecin, mais sans succes. Enfin, prenant un journal qui contenait votre annonce de " l'Absinthe Allemande de Hoofland," j'en envoyai chercher immédiatement, et j'en pris une dose vers 11 heures, et une autre vers 6 heures. L'effet fut si rapide que j'eus bon appetit au souper et que je reposai toute la nuit, et le lendemai ; j'étais bien. Depuis j'ai toujours eu cette médecine avec moi."

M. WM. CLARK de Salmon Brooke, 24 avril 1854, nous écrit qu'une de ses filles, âgée de 14 ans, ressentait une douleur dans le côté depuis six ou sept ans, et qu'au mois de janvier elle fut obligée de garder le lit, sentant des douleurs par tout le corps. Mais s'étant procuré *une bouteille* d'Absinthe Allemande, et l'ayant pris par doses, elle était parfaitement guérie avant que la bouteille fut épuisée.

Il faut se rappeler que cette Absinthe étant PUREMENT VEGETALE, elle possede de grands avantages sur les autres préparations de ce genre.

A vendre dans toutes les villes des Etats-Unis et du Canada—et par tous les Pharmaciens de Montréal.

Prix :—3s 9d la Bouteille.
14 nov. fm—126.

COMPAGNIE D'ASSURANCE
MONARCH
Contre le FEU et sur la VIE
DE LONDRES.
Etablie en 1835.

CAPITAL,—£3000,000 STERLING. FONDS DE SURPLUS,—£200,000 STERLING.

LES RISQUES sur le FEU et la VIE continuent à être acceptés par cette Compagnie aux conditions les plus équitables.

Toutes les pertes sont PROMPTEMENT AJUSTÉES ICI, sans recours au Bureau des Directeurs de Londres.

H. A. GLASSFORD,
Agent pour le Bureau A. B. N.,
No. 16, rue St. Sacrement.
22 juil. aa—118

NOUVELLES MARCHANDISES
D'AUTOMNE ET D'HIVER,
298 **Rue Notre-Dame,** 298
3ÈME PORTE DE LA RUE MCGILL,
DOYON & TOURVILLE.

ONT l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public, qu'ils ont reçu et reçoivent journellement, par les nouveaux arrivages, un assortiment complet, de Marchandises d'automne et d'hiver, Consistant en—
FLANELLES, COUVERTES, DRAPS, CASIMIRES, DOESKINS, SATINETTES, PATRONS DE VESTES, ECHARPES, CHALES, POLKAS DE LAINE, PLAIDS, CACHEMIRES A ROBE, MOUSSELINE DE LAINE, COBOURGS, DENTELLES, BRODERIES, RUBANS, &c.

Positivement pas de second prix.
30 sept. aa—52

COMPAGNIE ÆTNA
D'Assurance contre le Feu.
HARTFORD, CONN.

LA COMPAGNIE ÆTNA d'Assurance continue d'Assurer les propriétés de toutes sortes. Les Réglements ont toujours été aussi prompts et aussi libéraux, et leur sureté aussi bonne que ceux d'aucune autre Compagnie faisant des affaires sur le Continent d'Améique.
ROBERT WOOD,
Agent.

COMPAGNIE " HOME "
D'Assurance contre le Feu.
WALL STREET, NEW-YORK.

LA COMPAGNIE " HOME " d'Assurance offre d'Assurer les Bâtisses, Marchandises et Moulins à des conditions favorables. Son Actif dépasse
$700,000
et ses Réglemens sont favorables aux Assurés.
ROBERT WOOD,
Agent.

COMPAGNIE HARTFORD
D'Assurance contre le Feu.
HARTFORD, CONN.

LA COMPAGNIE HARTFORD d'Assurance est l'une des plus anciennes Institutions sur ce continent. Elle a toujours mérité et retenu la confiance publique et elle possede un capital non entamé, et une réserve de
$500,000
qui est immédiatement mis à profit ponr rencontrer les pertes.
ROBERT WOOD,
Agent.
23 sept. gm—105

CUIR DE TOUT SORT,
36, RUE ST. ANTOINE, MONTREAL. 36,

LE Soussigné a constamment en mains à sa TANNERIE (Grande rue St. Antoine, No. 36) un assortiment général de toutes sortes de CUIR, consistant en :
Cuir à Semel,
Vache,
Veau,
Taure,
Cuire à Harnais,
Cuir Rouge,
Peaux de Mouton,
Etc., etc., etc.
A vendre en GROS et en DETAIL.
NARCISSE VALOIS.
27 janv. 8 pa

NEW-YORK.
DE LA MAISON D'ANNONCES
GÉNÉRALES DE
VISSCHER & SCHELL,
80, *NASSAU STREET NEW-YORK.*

L'ESCALIER EN FER DE MILLER
EST PLUS LEGER, PLUS FORT ET A 25 POUR CENT MEILLEUR MARCHÉ QUE LES ANCIENS PLANS.

CETTE Réduction est causée parce que la balustrade et la rampe forment tout l'accompagnement des marches. Prix $1,50 à $5 par marche. Aussi les GRILLAGES EN FONTE de MILLER possèdent une nouvelle qualité pour le clôturage, savoir : celle de se conformer à toute espece de terrain sans être préalablement préparé, ce qui en fait le meilleur Grillage pour les CIMETIÈRES, et toutes les autres places où le terrain est incliné ; il est également bon pour un clôturage de niveaux, tel que pour MAISON, BALCONS, PARCS, etc. Prix, $1 par pied linéal, et plus.

Aussi, CLOTURE en PIQUET de FER TRAVAILLÉ de Miller, excellent article de clôturage en fer travaillé ; son bon marché, sa durabilité et sa force seront apparentes en l'examinant—Prix, de 63 cents à $2 par pied linéal.

Aussi, LISSES INCLINÉES de MILLER, pour sortir les marchandises des caves, par lesquelles un homme peut sortir une balle de marchandises pesant 1000 lbs ou plus. Les constantes demandes de ces lisses sont leur meilleur recommandation.—Prix, $30 et plus.

Et, l'ELÉVATOIRE VERTICAL de MILLER, en usage pour la même fin, et préféré par quelques-uns par ce qu'il n'occupe aucune place dans la cave. Prix, $125 et plus.

Aussi, Ouvrages en Fer dans toutes les branches, tel que GRILLES, CONTREVENTS, PORTES, CHASSIS, etc.

Manufacture, 26 West Broadway, N.-Y.
BENJAMIN F. MILLER,
23 fév. aa—17

AUX AMIS DU
Destructeur Végétal de douleurs,
COMPOSÉ PAR
PERRY DAVIS.

COMME il y a un grand nombre de personnes sans principes, qui ont contrefait et vendu cette médecine comme le réel Destructeur de Douleurs, composé par Perry Davis, nous avons été obligés d'avoir recours à des mesures bien couteuses pour nous protéger nous-mêmes à l'égard de nos propres relations financières, ainsi que le public, vu le grand tort qu'on a éprouvé en achetant et en faisant usage de leur vil élixir falsifié. La manière simple et unies avec laquelle notre Destructeur de Douleurs fût composé et mis en flacons, a bien facilité ceux qui étaient disposés à l'imiter avec succès, quant à l'apparence extérieure, à la grandeur, à la couleur, à la forme de la bouteille, à l'étiquette et à la couleur de la liqueur, mais nous sommes forcés de dire que leur composition est une production misérable, sale et impure, et propre à faire beaucoup de tort à ceux qui en font usage avec la même confiance que celle qu'ils avaient en prenant le véritable Destructeur de Douleurs. Ceux qui se sont occupés à contrefaire des préparations de valeur, le font d'une manière si secrete qu'il est presque inutile d'entreprendre de les faire punir par des moyens juridiques, parce qu'il est difficile et peut-être impossible de les convaincre.

Vu la grande difficulté de poursuivre les imposteurs et pour nous protéger nous-mêmes, ainsi que le public, nous avons fait de grandes dépenses pour faire une

ÉTIQUETTE GRAVÉE EN ACIER

élégamment exécutée pour nos bouteilles. Nos bouteilles portent notre signature aussi gravée en acier, de sorte que quiconque oserait la contrefaire serait puni conformément aux lois des Etats-Unis. Les grands frais pour graver et pour imprimer ces étiquettes, prévieindront la tentative de forger, et ainsi nos concitoyens seront assurés que l'article qu'ils achèteront, sera le véritable Destructeur de Douleurs de Perry Davis et Fils, les seuls propriétaires.

Le Destructeur de Peine sera mis en ordre d'une nouvelle manière, savoir : en bouteille quarrées avec les mots :—*Le Destructeur Végétal de Douleurs de Davis.*

Les bouteilles que nous avions étaient d'abord de 12½ et de 37½ cents, mais nous n'en avons plus maintenant que de 25, 50 et 100 cents.

Nous avons aussi une très belle gravure lithographique pour les étiquettes de cassette, spécifiant le contenu de la cassette, où et par qui elle a été manufacturée, etc. Notre petite feuille de direction, et de certificats porte aussi la représentation de Perry Davis, l'inventeur original du Destructeur des Douleurs.

Nous avons fait cette dépense afin que le public soit certain de se procurer le véritable article, en achetant une bouteille ci-dessus. Pour l'avantage de ceux qui depuis longtemps font usage de notre article, et qui en ont approuvé le mérite, nous faisons savoir que nous continuons de préparer notre Destructeur de Douleurs avec les meilleurs et les plus purs matériaux, et qu'il sera entièrement digne de leur approbation comme médecine de famille.

PERRY DAVIS